

LES LANGUES
OFFICIELLES
DANS LE
SYSTÈME
SPORTIF
CANADIEN

VOLUME N^o 1



COMMISSARIAT
AUX LANGUES
OFFICIELLES



OFFICE OF THE
COMMISSIONER OF
OFFICIAL LANGUAGES

Nota : Dans la présente publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2000
N° de cat. : SF31-47/2000
ISBN : 0-662-64992-3

Imprimé sur du papier recyclé



Printed on recycled paper

LES LANGUES
OFFICIELLES
DANS LE
SYSTÈME
SPORTIF
CANADIEN



VOLUME N° 1

Coordonnatrice : Mary Lee Bragg

REMERCIEMENTS

Le Commissariat désire remercier les personnes suivantes qui ont contribué à cette étude :

- les athlètes qui ont participé au sondage;
- les athlètes et les entraîneurs qui ont participé aux groupes de discussion et aux entrevues avec l'équipe de recherche;
- le personnel des Centres nationaux du sport de Calgary, de Winnipeg et de Montréal, qui a organisé des rencontres avec les athlètes et les entraîneurs et a bien voulu fournir des renseignements sur son propre travail;
- les directeurs et le personnel des organismes nationaux de sport qui nous ont rencontrés pour discuter des langues officielles dans leur sport;
- les directeurs et le personnel des organismes multisports qui nous ont rencontrés, en particulier l'Association canadienne des entraîneurs qui nous a communiqué les résultats de son propre sondage sur les langues officielles dans les documents destinés aux entraîneurs;
- les universitaires et les représentants des gouvernements provinciaux qui nous ont fait part de leur point de vue sur notre étude;
- le personnel de Sport Canada, qui nous a apporté une aide précieuse en collaborant à la réalisation du sondage, en communiquant avec les organismes et en fournissant des renseignements sur ses propres programmes.

SOMMAIRE

À l'automne 1999, la Commissaire aux langues officielles a entrepris une étude sur l'utilisation du français et de l'anglais dans le système sportif canadien; il s'agissait d'examiner le bien-fondé d'allégations selon lesquelles les athlètes francophones ne pouvaient développer pleinement leur talent dans le cadre des programmes en place.

Nous avons examiné les ressources linguistiques et administratives que le Canada investit dans le sport de haut niveau et les résultats que donne cet investissement. Au cours de l'hiver 1999-2000, nos enquêteurs ont rencontré plus d'une centaine de personnes responsables de diverses facettes du développement de l'athlète, de la formation des entraîneurs, des services aux athlètes et des programmes publics de financement. Nous avons également mené un sondage auprès des athlètes qui reçoivent une aide financière directe du gouvernement fédéral.

Nous avons constaté que, sur le plan linguistique, le système sportif avait fait des progrès sur plusieurs fronts au cours des dix dernières années, mais que le français et l'anglais étaient loin d'avoir le même statut dans le sport canadien. Sport Canada formule des attentes claires à l'égard des organismes qu'il finance. Certains organismes de sport, comme Patinage de vitesse Canada et l'Association canadienne de patinage artistique, sont des modèles de bilinguisme. Les athlètes eux-mêmes font preuve d'un respect interculturel profond et d'une bonne connaissance de l'autre culture, ce qui fait ressortir la contribution que pourrait apporter le sport à l'unité nationale. Cependant, la proportion de francophones parmi les athlètes de haut niveau est bien inférieure à leur représentation dans la population et elle se concentre dans quelques sports.

Nous sommes d'avis que les équipes sportives nationales du Canada devraient refléter l'ensemble de la population du pays, un principe auquel les organismes de sport adhèrent mais qu'ils ne semblent pas avoir réussi à mettre en pratique. Qui plus est, nous pensons que les athlètes doués devraient avoir la possibilité de concourir sur un pied d'égalité, indépendamment de la langue officielle qu'ils parlent.

Des études menées antérieurement et des rapports des médias ont suggéré que le processus de sélection des équipes nationales était le principal obstacle pour les athlètes francophones. Nous avons observé que le processus de sélection est, dans son ensemble, équitable et transparent, et les athlètes des deux langues officielles en sont tout autant satisfaits. Les athlètes francophones se heurtent à des problèmes bien avant de pouvoir concourir en vue de la sélection finale des équipes nationales : dans la difficile transition entre l'élite provinciale et l'équipe nationale, une transition qui peut se compliquer en raison de conflits entre les organismes nationaux de sport et leurs homologues provinciaux; et dans leurs rapports avec les organismes nationaux de sport (ONS), qui, souvent, ne peuvent fournir de services ou communiquer en français. Les organismes nationaux de sport sont les principales responsables d'assurer les services d'entraînement dans leur sport, et ce à tous les niveaux. Trop souvent, l'organisme et les entraîneurs ne peuvent communiquer en français.

Nous ne saurions trop souligner à quel point il est important que des athlètes bénéficient d'entraînement répondant à leurs besoins; c'est une condition préalable à un accès égal au système sportif. Nous avons observé que les athlètes doivent s'adapter aux lacunes



linguistiques du système et de leurs entraîneurs. Pour exceller aux plus hauts niveaux dans la plupart des sports, les athlètes francophones doivent généralement, en plus de leur sport, maîtriser l'anglais. Outre cette inégalité linguistique flagrante, cette inversion des priorités pourrait priver nos équipes nationales d'athlètes doués.

Nous avons également découvert que le système sportif dans son ensemble n'était pas doté de structures administratives adéquates pour gérer ses programmes dans les deux langues officielles. La plupart des organismes nationaux de sport ne disposent d'aucune politique claire et non équivoque sur les langues officielles. Ils ne bénéficient pas d'un soutien administratif adéquat pour offrir les programmes dans les deux langues officielles, y compris des services de traduction adéquats. Dans deux des centres nationaux du sport que nous avons visités, les services sont offerts aux équipes nationales en anglais uniquement. Le gouvernement fédéral a transmis aux organismes de sport un message à double sens : d'une part, il a réduit son financement et s'est désengagé de l'administration courante et, d'autre part, il oblige les organismes à respecter certaines normes concernant les langues officielles.

Le gouvernement accroît maintenant ses subventions aux organismes de sport et a annoncé dernièrement des initiatives visant à améliorer les services d'entraîneurs offerts aux

équipes nationales. Il devrait s'assurer que des entraîneurs de chaque équipe nationale puissent communiquer dans les deux langues officielles, et les organismes de sport qui se qualifient de nationaux devraient faire de même.

Les recommandations formulées dans le présent rapport s'adressent à Sport Canada, non pas parce que le gouvernement fédéral a la responsabilité exclusive de s'assurer que le système sportif puisse fonctionner dans les deux langues, mais parce que lui seul est assujéti à la *Loi sur les langues officielles* et, partant, à l'autorité de la Commissaire. Le gouvernement fédéral, par le truchement de Sport Canada, devrait jouer un rôle de chef de file dynamique en s'assurant que les organismes de sport répondent mieux aux besoins de tous les athlètes, quelle que soit leur langue officielle. Cependant, tous les organismes concernés devront faire leur part pour atteindre pleinement cet objectif. Les recommandations présentées dans ce rapport constituent un plan stratégique de changement que nous suivrons dans les mois et les années à venir. Sport Canada a déjà accompli des progrès considérables dans le domaine des langues officielles depuis la publication du dernier rapport à ce sujet, il y a 10 ans. Nous sommes convaincus que Sport Canada et ses partenaires relèveront le défi d'élaborer un système sportif qui reflète pleinement la dualité linguistique du Canada.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. MÉTHODOLOGIE	3
3. CONTEXTE	
3.1 L'évolution du système sportif	5
3.2 Les langues officielles dans le système sportif	7
4. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	
4.1 La participation des francophones et des anglophones aux sports de haut niveau.	11
4.1.1 LES ATHLÈTES BREVETÉS	11
4.1.2 LES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES.	12
4.2 Les facteurs qui influent sur la participation au sport	12
4.2.1 LES FACTEURS GÉNÉRAUX	12
4.2.2 LES FACTEURS LINGUISTIQUES.	13
4.3 L'opinion de l'athlète sur le système sportif	15
4.3.1 LA MOTIVATION ET LES VALEURS RELATIVES AU SPORT	15
4.3.2 L'EXPÉRIENCE ET LES ATTENTES EN MATIÈRE LINGUISTIQUE	17
4.3.3 SOMMAIRE.	19
4.4 L'infrastructure institutionnelle	19
4.4.1 SPORT CANADA	19
4.4.1.1 Le financement octroyé aux organismes de sport.	20
4.4.1.2 Le programme d'aide aux athlètes.	24
4.4.1.3 Les grands jeux	25
4.4.1.4 La capacité linguistique de Sport Canada	26
4.4.2 LES ORGANISMES NATIONAUX DE SPORT	27
4.4.2.1 La politique en matière de langues officielles.	28
4.4.2.2 Les programmes des langues officielles	28
4.4.2.3 Les relations entre les organismes nationaux de sport et les organismes provinciaux de sport	31
4.4.3 LES ORGANISMES MULTISPORTS ET MULTISERVICES	31
4.4.3.1 L'entraînement.	32
4.4.3.1 a) La formation des entraîneurs	33
4.4.3.1 b) L'éducation interculturelle	35

4.4.3.2	<i>Les centres nationaux du sport</i>	37
4.4.3.3	<i>L'Association olympique canadienne</i>	40
4.4.3.4	<i>Les jeux panaméricains</i>	41
5.	CONCLUSION	43
6.	ANNEXES	45
6.1	Population d'athlètes brevetés, selon la première langue officielle	45
6.2	Organisation du sport au Canada	48
6.3	Acronymes	49
7.	BIBLIOGRAPHIE ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCES	51
8.	LISTE DES RECOMMANDATIONS	52

1. INTRODUCTION

Pendant les audiences du Sous-comité parlementaire sur l'étude du sport au Canada en 1998, les membres ont soulevé la question de la discrimination à l'égard des athlètes francophones, tant sur le plan des services qui leur sont offerts dans leur langue officielle que des possibilités d'être choisis pour représenter le Canada dans les équipes sportives nationales. Le rapport final du Sous-comité (décembre 1998) ne traite pas de cette question, mettant plutôt l'accent sur le financement du sport amateur.

Après la publication du rapport du Sous-comité, deux députés ont écrit au Commissaire et ont demandé que le Commissariat examine les possibilités pour les athlètes d'accéder aux plus hauts échelons dans leur sport, dans la langue officielle de leur choix. Le premier indiquait que les athlètes francophones avaient à surmonter des obstacles plus importants que les athlètes anglophones dans la poursuite de leur carrière sportive, en raison de l'unilinguisme qui caractérise les organismes nationaux de sport, l'Association olympique canadienne, les entraîneurs et les centres nationaux du sport, ainsi que de l'absence de documents en français. Le second demandait au Commissaire d'examiner plus précisément la situation au centres nationaux du sport de Calgary et de Winnipeg.

Les associations sportives qui administrent des programmes de développement des athlètes amateurs sont des organismes non gouvernementaux qui ne sont pas assujettis à la *Loi sur les langues officielles*. Cependant, le gouvernement fédéral octroie des fonds aux associations dans le cadre d'accords de contribution administrés par Sport Canada, qui relève du ministère du Patrimoine canadien. En vertu de ces accords les associations se sont engagées à offrir les services aux athlètes dans les deux langues officielles.

Le Commissariat a dès lors accepté d'entreprendre une étude spéciale sur l'utilisation des langues officielles dans le système sportif canadien, en mettant l'accent particulièrement sur la participation et la responsabilité du gouvernement fédéral. Il a commencé ses travaux en septembre 1999.

2. MÉTHODOLOGIE

La présente étude visait à déterminer si les Canadiens de langue française et de langue anglaise avaient des chances égales d'atteindre les plus hauts niveaux du sport amateur. À cette fin, nous avons examiné la structure et l'historique des organismes de sport au Canada. Grâce à des entrevues et à un sondage auprès des athlètes, nous avons cherché à voir si l'actuel système sportif satisfaisait les besoins linguistiques de ces derniers.

Au cours de la première étape de l'étude, nous avons examiné les documents afin de définir la structure des associations sportives au Canada, en insistant sur la participation du gouvernement fédéral au sport de haut niveau et sur le financement qu'il lui octroie. Cette étude visait également à clarifier les préoccupations exprimées pendant les audiences du Sous-comité parlementaire sur l'étude du sport.

À cette fin, nous avons passé en revue les documents du Sous-comité (transcriptions et comptes rendus des audiences, rapports, mémoires et documents de recherche), les dossiers de plainte du Commissariat aux langues officielles (CoLO), le rapport du CoLO intitulé *Événements nationaux et internationaux* (1989), les documents de Sport Canada (plan stratégique et Budget principal des dépenses), les rapports des médias et la politique du Conseil du Trésor sur les subventions et les contributions ainsi qu'un rapport du Conseil du Trésor sur l'administration des programmes de subventions et de contributions au sein du gouvernement fédéral.

Dans un deuxième temps, nous avons interrogé des membres du personnel de Sport Canada afin de déterminer la nature et l'ampleur de la participation du gouvernement fédéral au sport, et d'examiner la structure et les contrôles administratifs, en particulier en ce qui a trait aux langues officielles. Nous avons

également recueilli et examiné des documents, entre autres l'organigramme de Sport Canada, les critères de financement, le budget et le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS).

Nous avons rencontré des membres du milieu universitaire qui ont effectué des recherches sur le sport au Canada en vue d'étudier les facteurs influant sur la participation au sport en général. Nous avons discuté de l'harmonisation des programmes provinciaux et fédéraux avec un représentant du gouvernement du Québec, en plus de rencontrer des représentants de Sports Québec, un organisme bénévole représentant 60 organismes de sport de la province. Enfin, nous avons rencontré des représentants de cinq organismes multisports (OMS) et de 10 organismes nationaux de sport (ONS).

Au cours de la troisième étape de l'étude, nous avons sondé et interrogé des athlètes pratiquant un sport de haut niveau. Nous avons effectué un sondage postal auprès des athlètes qui reçoivent une aide financière directe du gouvernement fédéral afin de déterminer les éléments du système sportif qui contribuent le plus au développement de l'athlète et de déterminer ceux, le cas échéant, qui présentent des lacunes sur le plan linguistique. À l'aide des données sur la langue officielle de prédilection contenues dans la base de données de Sport Canada, nous avons divisé les athlètes en deux échantillons, soit les athlètes francophones et les athlètes anglophones. En raison de la taille relativement faible de la population de francophones sondée, pour obtenir un niveau de confiance élevé, l'échantillon devait représenter les deux tiers de la population. Nous avons donc envoyé des questionnaires à tous les athlètes (222) qui avaient choisi le français comme première

langue officielle. Nous avons choisi un échantillon d'athlètes anglophones et envoyé des questionnaires à environ un athlète anglophone sur quatre (256 sur 1 013).

Notre questionnaire d'enquête portait sur les attitudes, les valeurs et les expériences de ces deux groupes sur le plan du sport en général et sur l'emploi des langues officielles dans le sport. Le taux de réponse a été plus élevé que prévu chez les athlètes francophones et moins élevé que prévu chez les anglophones. La marge d'erreur est donc plus élevée pour les résultats concernant les athlètes anglophones. Les résultats du sondage et une description complète de la méthodologie figurent dans le second volume de présent rapport.

L'équipe responsable de l'étude a visité les centres multisports de Calgary, de Winnipeg et de Montréal. Elle a également rencontré des athlètes de chaque centre afin de discuter de

leur perception des problèmes liés aux langues officielles dans leur carrière. Si nous avons choisi Calgary et Winnipeg, c'est parce qu'il en a été fait mention dans la correspondance qui a donné lieu à la réalisation de cette étude. Le Centre national du sport de Calgary a aussi été le premier à ouvrir ses portes et possède donc une plus grande expérience de la prestation de services aux athlètes. En se rendant au centre multisport de Montréal, les enquêteurs s'attendaient à y trouver les mêmes difficultés sur le plan de l'utilisation du français dans le sport que celles relevées ailleurs au Canada. Ils voulaient aussi vérifier si le centre national multisport de Montréal offrait des services en anglais. Pendant ces visites, nous avons rencontré du personnel administratif et des entraîneurs de chaque centre, ainsi que des athlètes.

3. CONTEXTE

Le mandat de Sport Canada est de favoriser le développement d'athlètes capables d'exceller aux plus hauts échelons des compétitions nationales ou internationales. Le sport de haut niveau est le résultat le plus visible d'un système complexe et vaste qui fait appel à tous les ordres de gouvernement, du gouvernement fédéral aux instances municipales, et qui mobilise près de neuf millions de Canadiens¹.

Au cours de la présente étude, nous avons identifié au moins une centaine d'intervenants à l'échelle nationale : Sport Canada, l'Association olympique canadienne, près de 30 organismes multisports (OMS), 60 organismes nationaux de sport (ONS), et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral est un joueur important, mais il est loin d'exercer un contrôle sur le système sportif, qui est en fait un réseau d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux liés par des accords bilatéraux et multipartites et des ententes informelles. Les bénévoles contribuent énormément de ressources au sport de haut niveau, mais se sont les athlètes qui y consacrent le plus d'énergie.

3.1 L'évolution du système sportif

La structure des organismes sportifs au Canada et l'engagement du gouvernement fédéral dans ces organismes, y compris un appui et une orientation en matière de programmes dans les deux langues officielles, ont énormément changé au cours des 30 dernières années.

Dans les années 1970, en réponse au rapport de la Commission d'étude sur le sport au Canada, déposé à la Chambre des communes en 1969, le gouvernement a créé de nombreux organismes sportifs autonomes. Parmi ceux-ci,

notons l'Association canadienne des entraîneurs, qui avait pour mandat d'offrir aux athlètes les services d'entraîneurs leur permettant d'exceller dans les compétitions de haut niveau, et le Centre national du sport et de la récréation, qui offrait des services administratifs et de communication aux organismes nationaux de sport. D'autres organismes créés dans les années 1970 avaient pour but d'encourager l'activité physique et la bonne forme dans le grand public. Le budget du gouvernement fédéral consacré au sport est passé de 6 millions de dollars en 1971 à 39 millions de dollars en 1978².

Au cours des années 1980, le système sportif et le financement du gouvernement fédéral ont continué de croître, jusqu'en 1987, année où le budget du gouvernement consacré au sport a atteint un sommet : 66,7 millions de dollars. Ce financement accru était en partie relié aux objectifs du gouvernement de créer des programmes de sport pour les femmes et pour les personnes handicapées, et de promouvoir le bilinguisme, les relations internationales et la bonne condition physique. Le Centre national du sport et de la récréation, au plus fort de ses activités, travaillait en étroite collaboration avec Sport Canada et agissait à titre d'unité administrative complète pour les ONS, leur offrant des services d'impression, des services audio-visuels et de graphisme, ainsi qu'un service des ressources humaines responsable de la dotation et des avantages sociaux. Le Centre fournissait également un service de traduction complet à tous les ONS, et organisait à l'occasion une formation linguistique sur place pour le personnel des ONS.

¹ Statistique Canada, *La pratique des sports au Canada*, 1994, p. 5.

² Canada, Chambre des communes, Comité permanent du patrimoine canadien, Sous-comité sur l'étude du sport au Canada : *Le sport au Canada : C'est l'affaire de tous et de toutes* (le rapport Mills), décembre 1998, p. 9.

Le secteur privé et les organismes bénévoles ont commencé à prendre de plus en plus de place au sein des programmes de sport pendant les années 1980, plus particulièrement dans l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 1988 à Calgary, ce qui a permis à l'Association olympique canadienne et à l'Association de développement olympique de Calgary de disposer de fonds plus importants. En 1988, le scandale du dopage aux Jeux olympiques de Séoul a mené à la création de la Commission d'enquête sur le recours aux drogues et aux pratiques interdites pour améliorer la performance athlétique (la Commission d'enquête Dubin), dont le rapport a été déposé en 1990. Le rapport Dubin recommandait une réflexion sur les valeurs des Canadiens dans le domaine du sport et un système sportif renouvelé qui protégerait la santé des athlètes et garantirait des compétitions équitables.

Dans les années 1990, la participation du gouvernement fédéral a fait l'objet d'importantes transformations, accompagnées de compressions budgétaires draconiennes. Le système sportif dans son ensemble, en réponse aux scandales entourant le dopage et les abus envers les athlètes, a modifié ses valeurs et son orientation. En effet, on a cessé d'accorder une priorité toute-puissante aux résultats des compétitions et on s'est rapproché d'un système davantage axé sur l'athlète et qui met l'accent sur l'éthique, l'esprit sportif et la valeur du sport pour ceux qui le pratiquent.

En 1992, un groupe de travail du Ministre chargé d'examiner le système sportif a déposé un rapport intitulé *Le sport : un pas d'avance*, qui établit un nouveau cadre administratif et philosophique pour les organismes de sport et leur relation avec le gouvernement fédéral. Le rapport proposait que le gouvernement se retire des activités courantes des organismes de sport

et délaisse ses exigences en matière de comptabilité financière pour accorder une plus grande importance à l'imputabilité de ces organismes d'atteindre les objectifs pour lesquels ils obtenaient des fonds.

En réponse à ce rapport, le gouvernement s'est engagé à travailler avec ses partenaires afin d'élaborer un plan sportif pour le Canada comprenant les éléments suivants : un système sportif axé sur l'athlète; l'accessibilité et l'équité en matière de sport; la formation de chefs de file bénévoles et professionnels dans le domaine du sport; de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances stratégiques; la recherche de l'excellence pour les athlètes de haut niveau; les valeurs, l'éthique et l'esprit sportif; et enfin un nouveau modèle économique visant à diversifier les sources de financement du sport. Sport Canada a ensuite élaboré un Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS) fondé sur ces principes et assorti d'attentes minimales auxquelles doivent répondre les organismes de sport dans les domaines suivants : système de sport centré sur l'athlète, les femmes dans le sport, les langues officielles, les athlètes ayant un handicap et la lutte contre le harcèlement et les abus.

En 1994, les discussions entre certains des principaux partenaires du système sportif, dont Sport Canada, l'Association olympique canadienne et l'Association canadienne des entraîneurs, ont mené à la création de centres multisports. Ces centres nationaux du sport (CNS) regroupent et coordonnent des services de soutien à l'intention des athlètes d'élite et de leurs entraîneurs, afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité des programmes de sport de haut niveau. Le premier de ces centres a ouvert ses portes à Calgary en 1994; les centres de Montréal et de Winnipeg ont été créés en 1997, et ceux de Toronto, de Vancouver et de la



région de l'Atlantique en 1998. On a choisi Calgary comme projet-pilote car on y trouvait déjà bon nombre des éléments nécessaires, notamment les installations construites pour les Jeux olympiques de 1988 et de nombreux athlètes de haut niveau.

Au milieu des années 1990, l'examen général des programmes du gouvernement fédéral a mené à d'importantes restrictions budgétaires : l'aide financière versée pour le sport est passée de 66,7 millions de dollars en 1987 à 51,1 millions de dollars en 1997³. Sport Canada a instauré son CFRS qui prévoyait, entre autres, la réduction du nombre d'ONS de 58 à 38. La plupart des organismes qui continuaient de recevoir des contributions du gouvernement fédéral ont vu leur financement diminuer d'environ 25 p. 100. Ces restrictions ont été quelque peu allégées au début de l'année 1998, lorsque la ministre du Patrimoine canadien a annoncé de nouvelles mesures de financement pour le sport et s'est engagée à accroître le financement du sport de haut niveau de 10 millions de dollars par année pour la période entre 1998 et 2002-2003⁴.

Au cours des années 1970, 1980 et 1990, le portefeuille du sport a changé de main plusieurs fois et a fait partie du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère du Travail, du Secrétariat d'État et même d'un ministère du Sport indépendant. Sport Canada est maintenant une direction générale du Secteur de l'identité canadienne du ministère du Patrimoine canadien.

3.2 Les langues officielles dans le système sportif

En 1985, le gouvernement fédéral a créé le Programme d'initiatives en matière de bilinguisme afin d'aider les ONS à fournir des services bilingues et ainsi garantir un accès équitable à leurs programmes. Le Programme prévoyait des fonds permettant aux ONS de traduire les documents, d'offrir une formation linguistique aux administrateurs et aux entraîneurs, et d'assurer des services de traduction simultanée pendant les réunions. Patrimoine canadien administre aujourd'hui un programme similaire, le Programme d'appui aux langues officielles, qui offre un financement et des services de consultation à tout organisme à but non lucratif qui souhaite améliorer sa capacité d'offrir ses services dans les deux langues officielles. Au lieu de proposer un financement continu, le Programme prévoit le versement d'un maximum de 85 000 \$ pour une période de cinq ans afin de financer des activités précises qui aideront les organismes à travailler dans les deux langues officielles. Toutefois, peu d'ONS s'en sont prévalus. Aucun organisme de sport n'a fait de demande de financement en 1999-2000 et un seul a présenté une demande à cet effet en 2000-2001.

Comme on l'a dit précédemment, le gouvernement fédéral a créé plusieurs organismes autonomes au cours des années 1970, y compris le Centre national du sport et de la récréation (plus tard appelé le Centre canadien d'administration du sport et de la condition physique), situé dans le centre James Naismith à Gloucester (Ontario). Le Centre offrait aux organismes de sport des bureaux et certains services centraux, dont la traduction. En 1995, Sport Canada a examiné son appui au Centre et en est venu à la conclusion que ce dernier ne contribuait plus suffisamment aux

³ *Comptes publics du Canada*, 1997, vol. II, partie I, Détails des dépenses et des recettes, p. 17 à 22.

⁴ Rapport Mills, *op. cit.*, p. 10.

objectifs d'édification du système sportif, de développement du sport de haut niveau et de promotion de l'activité sportive auprès de la population. À partir de 1995-1996, Sport Canada a donc progressivement cessé de financer le Centre. Cette décision de ne plus financer l'administration du sport était conforme aux relations que Sport Canada entretenait avec ses organismes sportifs autonomes. Au moment où nous menions notre étude, soit à l'automne 1999, de nombreux ONS étaient en train de déménager leurs bureaux centraux hors du Centre pour s'installer ailleurs dans la région de la capitale nationale. À ce moment-là, les ONS assumaient l'entière responsabilité de leurs programmes linguistiques, avec plus ou moins de succès, comme nous le verrons plus loin dans le présent rapport.

Dans le cadre de l'examen qui a donné lieu à la rédaction du rapport *Le sport : un pas d'avance*, le groupe de travail du Ministre a commandé des études spéciales, dont une sur l'égalité d'accès aux services en sports dans les deux langues officielles; cette étude établit les fondements de 5 des 117 recommandations du rapport. Elle conclut qu'il existe de nombreuses inégalités dans le système sportif canadien en ce qui a trait à la prestation des services dans la langue officielle de son choix, et que ce déséquilibre linguistique crée, dans certains cas, des obstacles structurels à une pleine participation aux activités sportives des deux groupes linguistiques du Canada⁵. L'étude a permis de cerner des problèmes dans trois grands domaines : les camps et les séances d'entraînement, la sélection des équipes nationales et la participation aux activités démocratiques des ONS. Les points principaux

des recommandations de l'étude sont les suivants :

1. Les critères de sélection des équipes nationales devraient être publiés simultanément dans les deux langues officielles, et il faudrait mettre sur pied des mécanismes d'appel pour régler les différends liés à la sélection.
2. Des membres des deux groupes linguistiques devraient participer au processus décisionnel des organismes de sport.
3. L'information dont ont besoin les athlètes et les membres de la collectivité sportive pour participer, prendre part aux compétitions et communiquer (tels que les ouvrages destinés aux entraîneurs, les règles et règlements et les lignes de conduite) devrait exister dans les deux langues officielles⁶.

Le groupe de travail fait siennes ces recommandations et en élargit la portée. Deux recommandations sont adressées à Condition physique et Sport amateur (appellation en vigueur à l'époque) et trois aux organismes nationaux de sport. Le groupe de travail a exhorté le gouvernement fédéral à continuer d'agir en tant que catalyseur au sein de la collectivité sportive sur le plan des langues officielles et à coopérer avec les provinces pour élaborer des programmes conjoints visant à favoriser le bilinguisme au sein des organismes provinciaux et nationaux de sport.

Le groupe de travail a également recommandé que les organismes nationaux de sport :

- continuent de dispenser, dans les deux langues officielles, les services administratifs et de communication de base qui aideront les

⁵ Comité consultatif fédéral-provincial sur l'égalité linguistique d'accès aux services en sports, juin 1990, p. 2.

⁶ *Le sport : un pas d'avance*, Rapport du groupe de travail du Ministre sur la politique fédérale en matière de sport, mai 1992, p. 174.



athlètes et les membres de la collectivité sportive à participer, à prendre part aux compétitions et à communiquer (par exemple, les guides à l'intention des entraîneurs, les règles et règlements, les lignes de conduite, etc.);

- publient simultanément dans les deux langues officielles l'information dont ont besoin les membres des deux groupes linguistiques pour être assurés d'une participation équitable à la régie et au processus décisionnel, et ce en fonction du caractère linguistique des membres.
- publient et distribuent simultanément dans les deux langues officielles les critères de sélection pour les équipes nationales. Les désaccords ou différends relatifs à la sélection des athlètes qui ne peuvent pas être résolus au moyen du processus d'appel de l'organisme de sport devraient être assujettis à un mécanisme d'arbitrage⁷.

Ces recommandations fournissent une orientation au programme actuel des langues officielles dans le milieu du sport. Elles ont été mises en œuvre par le biais de l'intégration, dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport, d'attentes minimales à satisfaire relativement aux langues officielles; on abordera ce cadre de façon plus approfondie dans d'autres sections du présent rapport.

En résumé, dès le début de cette décennie, le gouvernement fédéral a simultanément : adopté une approche de « non-intervention » en ce qui a trait à l'administration des organismes de sport, une approche qui comprenait le retrait progressif du financement du Centre d'administration, qui fournissait certains services communs; précisé ses attentes quant aux politiques sociales, notamment sur le plan des langues officielles; et a réduit le financement versé aux organismes de sport. Ce retrait d'une participation directe aux programmes de sport et la diminution de l'aide financière versée étaient conformes aux politiques du gouvernement fédéral sur le transfert des responsabilités et la diminution des effectifs, dont il est question dans le rapport du Commissariat aux langues officielles sur les effets des transformations du gouvernement⁸. Même si Sport Canada exige des organismes de sport qu'ils respectent certaines exigences relativement aux langues officielles pour obtenir un financement, la combinaison des initiatives fédérales de la dernière décennie a nuit à leurs efforts en ce sens.

⁷ *Le sport : un pas d'avance*, p. 175.

⁸ *Les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles du Canada*, Commissaire aux langues officielles, 1998.

4. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1 La participation des francophones et des anglophones aux sports de haut niveau

La présente étude cherche à déterminer si les Canadiens de langue française et les Canadiens de langue anglaise ont des chances égales d'atteindre les plus hauts échelons du sport amateur. Nous avons commencé par examiner dans quelle mesure les membres des deux groupes de langue officielle participent actuellement au sport à ce niveau, proportionnellement à leur représentation dans la population en général.

Selon le recensement de 1996, 24,6 p. 100 des Canadiens donnent le français comme première langue officielle et 75,4 p. 100, l'anglais. Si tous les autres facteurs sont égaux, nous pourrions nous attendre à ce que les athlètes francophones représentent environ 25 p. 100 des athlètes de haut niveau au Canada.

Comme la population des « athlètes de haut niveau » ne constitue pas une seule entité ayant une seule et même définition, nous avons examiné la composition linguistique des divers groupes d'athlètes de haut niveau pour vérifier si leur représentation différait sensiblement des statistiques relatives à la population en général.

4.1.1 LES ATHLÈTES BREVETÉS

Nous avons mené notre sondage auprès des athlètes de haut niveau par la poste, en nous servant de la base de données de Sport Canada sur les athlètes brevetés, soit ceux qui reçoivent une aide financière directement du gouvernement fédéral. Les critères d'octroi des brevets sont établis conjointement par Sport Canada et l'organisme national du sport visé, et ils sont fonction de la performance. Au moment où notre étude a été menée, pour être admissible à un brevet « A », un athlète dans un sport

admissible doit terminer parmi les 4, 6 ou 8 premiers aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques ou aux championnats du monde (selon le nombre d'inscriptions par pays) et se classer dans le premier tiers du groupe de concurrents. Pour un brevet « B », l'athlète doit figurer parmi les 8, 12 ou 16 premiers à ces Jeux et dans la première moitié du peloton. Les brevets « A », « B » et « C » ont depuis été fusionnés en un seul « brevet senior », assorti d'une allocation mensuelle majorée, mais les critères de performance demeurent les mêmes pour le moment. Parmi les autres facteurs, la qualité de la compétition internationale déterminera le nombre de Canadiens qui détiendront des brevets de catégorie senior.

Le système de brevets au moment de notre étude avait aussi plusieurs catégories de brevets de développement pour les athlètes qui ont le potentiel d'obtenir un brevet « A » ou « B ». Les critères pour ces brevets sont négociés entre Sport Canada et l'ONS et sont normalement fonction des résultats dans des compétitions précises (nationales, internationales ou les deux). Le nombre d'athlètes qui détiennent un brevet de développement dépend donc de la qualité des programmes d'entraînement et des résultats aux épreuves tenues au Canada.

Le tableau de l'Annexe 6.1 donne la première langue officielle des athlètes brevetés dans divers sports. Le profil linguistique des sports individuels varie grandement : à une extrémité, l'escrime et le judo, où la majorité sont francophones; à l'autre extrémité, le hockey sur gazon et le curling, où tous les athlètes brevetés sont anglophones. Dans l'ensemble, 18 p. 100 des athlètes brevetés donnent le français comme première langue officielle et 82 p. 100 donnent l'anglais. La participation des francophones est faible, mais il n'y a pas à s'en surprendre : en

1992, les Associés de recherche Ekos ont constaté que 19 p. 100 des athlètes en développement étaient francophones⁹.

4.1.2 LES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES

Les athlètes qui représentent le Canada aux Jeux olympiques et paralympiques et aux championnats du monde ne sont pas nécessairement brevetés; de même, le simple fait de détenir un brevet de Sport Canada ne garantit pas à un athlète une place au sein de l'équipe canadienne à une manifestation internationale. Nous avons donc examiné la composition linguistique de la délégation canadienne à diverses manifestations internationales.

L'étude *Le sport : un pas d'avance* indique la participation des francophones parmi les officiels et les athlètes au sein des équipes canadiennes à des jeux internationaux vers la fin des années 1980 et au début des années 1990 :

Jeux olympiques d'hiver de 1988 à Calgary	27%
Jeux olympiques d'été de 1988 à Séoul	23%
Jeux universitaires mondiaux de 1991	24%
Jeux panaméricains	21% ¹⁰

Cette étude ne cite pas de chiffres pour les anglophones ni pour les membres des équipes dont la première langue officielle est inconnue; elle n'établit pas non plus de distinction entre les athlètes, les entraîneurs et les officiels.

⁹ Associés de recherche Ekos, *La situation de l'athlète de haute performance au Canada : Rapport final*, septembre 1992, p. 51.

¹⁰ *Le sport : un pas d'avance*, op. cit., p.174.

L'Association olympique canadienne a fourni des statistiques sur les athlètes canadiens aux deux dernières éditions des Jeux olympiques : les Jeux olympiques d'été de 1996 à Atlanta et les Jeux olympiques d'hiver de 1998 à Nagano. Ces statistiques reposent sur les renseignements donnés dans les questionnaires remis aux athlètes et l'on suppose qu'ils ont trait à la langue maternelle :

	Anglophone	Francophone	Inconnu	Total
ATLANTA	246 (80%)	41 (13%)	21 (7%)	308 (100%)
NAGANO	104 (70%)	41 (28%)	3 (2%)	148 (100%)

Les Jeux olympiques d'Atlanta visaient les sports d'été et, comme l'indiquent les statistiques de l'Annexe 6.1, les francophones tendent à s'adonner en plus grand nombre aux sports d'hiver. De plus, certains sports d'équipe comme le rugby et le hockey sur gazon sont dominés par des anglophones et le très grand nombre de joueurs qui font partie de ces équipes influent sur les données générales relatives à la participation. Quoiqu'il en soit, le niveau de la participation francophone est ici très faible : globalement, les francophones représentaient 18 p. 100 du contingent des athlètes canadiens aux deux plus récentes éditions des Jeux olympiques, ce qui est bien inférieur à leur présence au sein de la population en général.

4.2 Les facteurs qui influent sur la participation au sport

4.2.1 LES FACTEURS GÉNÉRAUX

Dans le cadre de son plus récent recensement, Statistique Canada a rédigé un rapport spécial intitulé *La pratique des sports au Canada*, qui fait état d'un certain nombre de facteurs influant sur la décision de participer à un sport. La participation à un sport est un



phénomène culturel; elle découle et exprime des valeurs sociales et se transmet d'une génération à l'autre par l'exemple ou par l'implication des parents. L'âge, le sexe, le revenu familial, le degré d'instruction sont tous des facteurs qui déterminent si une personne aura l'occasion, la capacité ou le goût de pratiquer un sport. De façon générale, ce sont ceux qui ont un revenu plus élevé et qui sont plus instruits qui s'adonnent le plus à un sport. Les hommes sont plus sportifs que les femmes. L'engagement des parents influe aussi beaucoup sur la décision des enfants de pratiquer un sport. Bref, une population jeune produira plus d'athlètes qu'une population vieillissante; un pays riche en produira plus qu'un pays pauvre; une population bien instruite sera plus sportive qu'une population moins instruite.

Au Canada, les francophones et les anglophones ne diffèrent pas tellement les uns des autres pour ce qui est des principaux facteurs influant sur la pratique d'un sport. Le profil de l'âge est pratiquement identique et la composition selon le sexe est la même. Les anglophones sont légèrement plus instruits et gagnent un peu plus que les francophones, mais ces différences ne sont pas considérables¹¹.

L'étude de Statistique Canada fournit des données par province, non selon la première langue officielle. Bien que nous ne puissions établir une équation entre « Québécois » et « francophone », la fréquence de la participation sportive au Québec influera sur la participation des francophones en général. L'étude montre qu'au Québec, une proportion légèrement

supérieure de la population participe régulièrement aux activités sportives par rapport à la population canadienne en général (48,7 p. 100 comparativement à 45,1 p. 100 pour la population canadienne en général). Cependant, une proportion beaucoup moins importante de Québécois pratiquent des sports par l'intermédiaire d'un club ou d'une organisation (33,2 p. 100 comparativement à 45,9 p. 100 dans la population canadienne). La même observation vaut pour ceux qui prennent part à des compétitions sportives ou à des tournois : parmi ceux qui pratiquent des sports au Canada, 32,8 p. 100 ont participé à des compétitions tandis que seulement 21,7 p. 100 des participants du Québec l'ont fait. Puisque les clubs, les organisations et les compétitions officielles sont la voie d'accès vers l'obtention d'un statut de haut niveau, une faible participation à ces activités au Québec influe nettement sur le nombre de francophones qui atteignent les plus hauts niveaux du circuit de la compétition.

Au cours de notre étude, nous avons entendu plusieurs théories expliquant pourquoi les Québécois pratiquaient des sports en grand nombre à titre individuel, et pour quelles raisons ils sont beaucoup moins nombreux à prendre part à des compétitions officielles. On cite fréquemment différentes valeurs culturelles et divers historiques du développement du sport au Québec et ailleurs au Canada. On parle aussi de la question linguistique, mais c'est rarement un facteur déterminant.

4.2.2 LES FACTEURS LINGUISTIQUES

Nous ne croyons pas que la langue puisse expliquer à elle seule la présence relativement faible des athlètes de langue française aux plus hauts échelons du sport canadien. Cependant, nous avons relevé plusieurs aspects linguistiques du système sportif qu'il faut améliorer. Si l'on supprime les obstacles linguistiques à la

¹¹ Statistique Canada, *Portrait des communautés de langues officielles au Canada* [cédérom], Recensement de 1996, Ottawa, Statistique Canada, 1998, (Série Dimensions), 94F0010XCB.

participation au sport, on fait déjà un important premier pas en vue de former des équipes d'athlètes de haut niveau qui reflètent plus fidèlement le pays dont elles sont issues.

Le premier obstacle à la participation des francophones aux organismes de sport est le fonctionnement unilingue anglais de la plupart de ceux-ci. Sur les dix ONS que nous avons rencontrés, seulement deux offrent l'interprétation simultanée à leurs assemblées générales annuelles. Les réunions des conseils d'administration sont tenues généralement en anglais seulement et il est courant chez les organismes de sport de faire circuler les comptes rendus des réunions du conseil en anglais, quitte à envoyer plus tard la version française. Cela veut dire en fait que tout francophone qui veut participer au processus décisionnel d'un organisme de sport doit être bilingue et doit être passablement compétent en anglais. Moins de la moitié des Canadiens francophones ont les compétences linguistiques nécessaires pour participer à une organisation à ce niveau-là¹².

Peu d'ONS ont un personnel entièrement bilingue et une minorité d'entre eux n'ont aucun personnel bilingue. Les employés des ONS qui sont responsables du patinage de vitesse, du patinage artistique, du hockey et de la nage synchronisée peuvent répondre aux questions et écrire aux membres dans les deux langues officielles, mais la plupart des ONS ont, au plus, une réceptionniste bilingue.

Le manque de connaissance de la langue française chez les directeurs bénévoles des ONS et leur personnel professionnel fait en sorte que les documents sont souvent envoyés aux membres francophones en anglais seulement. Nous avons relevé des exemples, dont un plan annuel d'entraînement et des critères de sélection de l'équipe olympique, qui ont été envoyés aux organismes provinciaux de sport du Québec en anglais, avec une version française incomplète ou sans aucune version française. Le personnel des ONS fait remarquer qu'il y a eu des compressions budgétaires et qu'ils ne disposent plus des services administratifs centralisés; il se dit confronté au choix de fonctionner dans les deux langues officielles ou d'assurer un haut niveau de service aux athlètes. Des organismes provinciaux de sport au Québec soutiennent que si l'on offre des services aux athlètes du Québec en anglais seulement, ces services sont nuls. Dans notre esprit, un système sportif « centré sur l'athlète » doit communiquer avec les athlètes dans la langue officielle de leur choix.

En dernier lieu, les athlètes et les entraîneurs, en particulier ceux qui en sont aux plus hauts échelons de leur sport, doivent apprendre l'anglais pour fonctionner, peu importe leur lieu d'entraînement. On nous a parlé d'une équipe nationale dont la majorité des membres sont de langue française; ils s'entraînent à Montréal avec un entraîneur de langue française, mais ils s'entraînent en anglais parce qu'un membre de l'équipe ne parle pas français. L'inverse ne se voit jamais : un athlète francophone unilingue qui s'entraîne dans un milieu anglais doit apprendre l'anglais. La prédominance de l'anglais, même à Montréal, a des effets négatifs sur tout le système sportif canadien. S'il n'y a pas d'endroit au pays qui fonctionne entièrement en français, les ressources disponibles pour la langue française sont alors

¹² Selon le recensement de 1996, 41 p. 100 des francophones du Canada sont bilingues, comparativement à 9 p. 100 des anglophones. Au Québec, 34 p. 100 des francophones et 63 p. 100 des anglophones sont bilingues. Voir *Les langues au Canada : le recensement de 1996*, Série Nouvelles perspectives canadiennes, Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 1999, p. 46.



réduites. Non seulement les athlètes francophones n'ont pas d'endroit qui réponde totalement à leurs besoins, mais il n'y a aucun endroit où les athlètes de langue anglaise peuvent apprendre le français, et le système demeure unilingue.

4.3 L'opinion de l'athlète sur le système sportif

« Je viens tout juste de m'entraîner avec une équipe belge pendant trois mois. Même si presque tous parlaient un peu anglais, la plupart ne le parlaient pas avec confiance et préféreraient ne pas s'exprimer dans cette langue, sauf si c'était nécessaire. Donc, les séances d'entraînement étaient menées entièrement en flamand et il me fallait plus ou moins deviner comment faire les exercices en surveillant les autres ou, parfois, en demandant qu'on me traduise. Cependant, il y a toujours un moment de désorientation où l'on manque de confiance quand on ne sait pas exactement ce qui se passe. De plus, il est difficile de donner sa pleine mesure quand on ne peut saisir les conseils que l'entraîneur prodigue aux joueurs, parce qu'il parle dans une autre langue. Il y a toujours ce sentiment d'isolement et aussi d'hésitation lorsqu'on ne comprend pas exactement ce qu'il faut faire; on est donc désavantagé. Je m'inquiète de ce que les athlètes canadiens qui ne parlent pas la même langue que l'entraîneur ou que la majorité de l'équipe puissent éprouver ce sentiment d'isolement et, par conséquent, se sentir incapables de donner le meilleur d'eux-mêmes ou de tirer le maximum de plaisir de leur expérience sportive. » [Notre traduction] (*Commentaires d'une athlète anglophone sur le questionnaire du sondage du CoLO.*)

Les observations de cette athlète constituent un bel exemple de ce qui va et de ce qui ne va

pas dans le système sportif. D'une part, par sa pratique sportive, elle a eu l'occasion de voyager, d'apprendre une autre langue et de vivre dans une autre culture, et elle en est venue ainsi à mieux comprendre la société canadienne et les autres Canadiens. De nombreux athlètes ont ajouté à notre questionnaire de sondage des commentaires qui témoignaient d'une compréhension et d'un respect profonds de l'autre langue officielle. C'était la constatation la plus encourageante de cette étude. D'autre part, les problèmes décrits par cette athlète — confusion, manque de confiance, sentiment d'isolement et hésitation à aller au bout de soi-même, le sentiment que l'expérience sportive n'est pas tout ce qu'elle pourrait être — sont très réels pour bien des athlètes francophones.

4.3.1 LA MOTIVATION ET LES VALEURS RELATIVES AU SPORT

Notre sondage a étudié l'expérience des athlètes, leur motivation et les valeurs auxquelles ils sont attachés, de façon à isoler les facteurs qui ont trait strictement à la langue. Les deux groupes qui ont fait l'objet du sondage possèdent nombre de valeurs et d'expériences communes relativement à leur pratique sportive. Les athlètes francophones et anglophones font des sacrifices importants - remettre leurs études à plus tard, par exemple - pour faire carrière dans une discipline sportive, et ils tirent beaucoup de fierté et de joie de la pratique de leur sport. Les athlètes de langue française comme ceux de langue anglaise conviennent que leur participation à un sport a amélioré de façon générale la qualité de leur vie, bien que les anglophones soient plus positifs à cet égard que les francophones. Ces derniers étaient un peu plus portés que les anglophones à priser l'enrichissement culturel qu'ils ont acquis par l'expérience sportive dans un milieu linguistique différent.


Les athlètes des deux groupes linguistiques s'entendent pour ce qui est des éléments du système sportif qui contribuent le plus à leur succès. Les deux groupes considèrent la qualité du programme d'entraînement comme étant l'élément le plus important et ils classent au deuxième et au troisième rangs respectivement les conseils de qualité de leur entraîneur (sans égard à la langue) et l'appui financier qu'ils reçoivent de Sport Canada. Les athlètes de langue française accordent plus d'importance au soutien financier de Sport Canada et à la possibilité de s'entraîner dans un endroit près de chez eux que ne le font les anglophones. La plupart des athlètes interrogés comptent continuer leur carrière sportive et la langue n'est pas un facteur important dans leur décision de se retirer de l'arène sportive.

Pour les athlètes, le sport l'emporte sur la langue. Moins de 5 p. 100 des membres de chaque groupe n'étaient pas d'accord avec la proposition suivante : « Si, pour devenir un athlète de haut niveau, je devais m'entraîner et communiquer dans une langue autre que la langue officielle de mon choix, je prendrais la décision de m'entraîner et de communiquer dans cette autre langue. » Les réponses positives à cette question ont été très élevées de la part des deux groupes linguistiques et elles indiquent une forte motivation pour poursuivre une carrière sportive. Les réponses positives à la question : « Compte tenu de votre situation personnelle du point de vue linguistique, avez-vous l'intention de continuer à faire de la compétition ? » ont été extrêmement élevées : un seul athlète a dit non. La possibilité pour les athlètes d'employer la langue officielle de leur choix n'avait guère d'influence sur ce choix. Lorsqu'on leur a demandé si cette possibilité influencerait sur leur décision de cesser ou de poursuivre leurs activités sportives, tous les athlètes ont dit que cela n'aurait guère d'effet,

bien que cet élément soit un peu plus important pour les athlètes anglophones que pour les athlètes francophones.

Les répondants de langue française et anglaise indiquent des degrés semblables de satisfaction quant aux éléments du système qui ont trait au sport, comme le rythme de leur développement, l'objectivité du processus de sélection pour les compétitions sportives, le plaisir qu'ils tirent du sport et le soutien financier de toutes les sources du système. Nous considérons qu'il est extrêmement important et de bonne augure que le degré de satisfaction pour le processus de sélection des compétitions sportives soit le même (passablement satisfaits) pour les deux groupes linguistiques. Selon des études et des rapports antérieurs, il s'avérait important de rendre le processus de sélection plus transparent, car certains y percevaient une discrimination à l'endroit des athlètes francophones. Le rapport du Groupe de travail du ministre : *Le sport : un pas d'avance*, comporte une recommandation aux ONS à ce sujet et c'est l'une des attentes minimales du CFRS. Nous avons examiné plusieurs exemples de critères de sélection des ONS qui faisaient référence à l'objectivité des critères, qui comprenaient des mécanismes pour régler les différends et qui étaient dans les deux langues officielles. Les progrès visibles dans ce domaine constituent pour ainsi dire une condition préalable à la participation équitable des francophones au sport.

Nous avons demandé aux répondants si l'entraînement sportif, particulièrement dans les régions où la langue préférée de l'athlète n'était pas utilisée en général, avait exercé une influence négative sur leur vie personnelle, y compris leurs relations familiales ou leurs études. Les réponses ont été semblables pour les deux groupes linguistiques : de façon



générale, les athlètes ne croient pas que le déménagement à des fins d'entraînement ait nui à leurs relations familiales et ceux qui ont reporté leurs études indiquent qu'ils l'ont fait pour poursuivre leur entraînement et non en raison de la langue.

4.3.2 L'EXPÉRIENCE ET LES ATTENTES EN MATIÈRE LINGUISTIQUE

Les athlètes francophones et anglophones diffèrent considérablement par l'aspect linguistique de leur expérience sportive, par la nature de leurs attentes et par leur degré de satisfaction. Bien que les deux groupes disent avoir eu l'occasion d'apprendre une ou plusieurs langues étrangères grâce à la pratique de leur sport, les francophones se disent plus bilingues (français et anglais). Les francophones indiquent que leur connaissance de l'anglais est plus que fonctionnelle, mais précisent qu'ils ne le parlent pas avec une aisance totale; les anglophones, quant à eux, disent que leur connaissance du français est moins que suffisante pour fonctionner. Les répondants anglophones expriment un plus grand intérêt pour l'apprentissage du français que les francophones pour celui de l'anglais. Cela ne témoigne pas d'un manque d'intérêt pour le bilinguisme : les personnes qui considèrent parler déjà couramment leur deuxième langue officielle donnent généralement une réponse négative à la question sur ce sujet. Tout compte fait, les athlètes voient de façon très positive la possibilité de parler les deux langues officielles du Canada, et plusieurs ajoutent des commentaires et des suggestions précisant qu'ils aimeraient avoir plus d'occasions d'apprendre des langues.

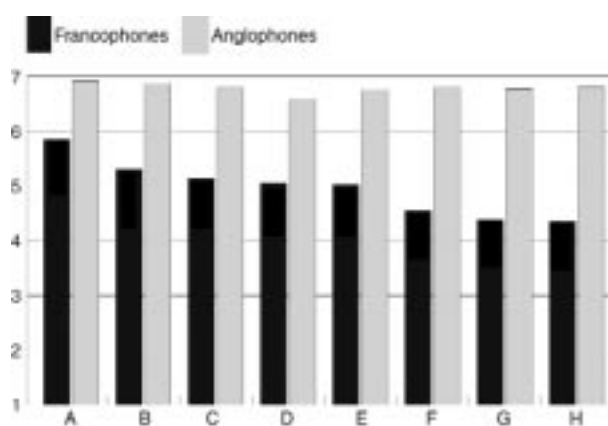
Les athlètes francophones étaient plus portés que les anglophones à accepter l'affirmation suivante : « Je suis prêt à faire de grandes

concessions au point de vue linguistique dans le but de poursuivre ma carrière sportive. » Le grand nombre de réponses positives à cette question reflètent sans doute le fait que les athlètes francophones ont déjà, en réalité, fait des concessions sur le plan linguistique pour poursuivre leur pratique sportive. Les athlètes anglophones attachent plus d'importance à l'entraînement dans un milieu où l'on parle d'ordinaire leur langue et ils sont davantage portés à dire que la possibilité d'employer ou non leur langue influencerait sur leur décision de continuer à pratiquer leur sport. Nous croyons que le taux de bilinguisme plus faible chez les anglophones explique ces résultats.

Les athlètes francophones expriment moins de satisfaction pour l'aspect linguistique du système sportif que les anglophones. Les différences entre les deux groupes sont particulièrement prononcées lorsqu'il s'agit de la langue employée pour leur fournir des conseils d'entraînement et de l'aspect linguistique dans leur milieu d'entraînement sportif. Parmi les répondants anglophones, 85 p. 100 ont indiqué qu'ils étaient satisfaits ou assez satisfaits de l'aspect linguistique dans leur milieu d'entraînement, tandis que 29 p. 100 des francophones se sont dits insatisfaits et à peine plus de 50 p. 100 se sont déclarés satisfaits. Les anglophones sont très satisfaits de la langue employée pour leur fournir des conseils d'entraînement (84 p. 100), tandis que le quart des francophones étaient mécontents de cet aspect.

Les différences entre les deux groupes sont encore plus prononcées pour ce qui est de l'expérience des diverses composantes du système sportif. Les anglophones disent qu'ils reçoivent la plupart du temps le soutien nécessaire dans la langue officielle de leur choix. Sur une échelle de un à sept, où un

correspond à « jamais » et sept à « toujours », les réponses des anglophones vont de 6,92 à 6,50, soit une cote extrêmement élevée. La plus haute valeur donnée par les francophones à cette question est 6,3, et elle concerne les organismes provinciaux de sport. D'autres composantes du système sportif ont reçu les cotes suivantes, toutes ayant tendance à se rapprocher de « quatre » ou « parfois » :




- A Sport Canada (5,85);
- B Association olympique canadienne (5,3);
- C physiothérapeutes et chiropraticiens (5,14);
- D entraîneurs (5,06);
- E médecins (5,03);
- F organismes nationaux de sport (4,55);
- G psychologues du sport (4,39);
- H scientifiques du sport (4,35).

La question suivante : « Avez-vous eu des problèmes de communication provenant de l'usage de la langue officielle de votre choix et ayant eu des conséquences négatives sur votre carrière en tant qu'athlète de haut niveau ? » donne lieu à des réponses tout aussi décourageantes. Quinze anglophones indiquent que des situations de ce genre ont

limité leur carrière, tandis que les répondants francophones ont mentionné 113 cas de ce genre. Sur les incidents mentionnés par les répondants francophones, 26 ont trait à l'entraîneur, 23 concernent les ONS, 14 les psychologues du sport et 11 les scientifiques du sport. Quatre anglophones parlent des problèmes éprouvés auprès du gouvernement du Québec ou des organismes provinciaux de sport dans cette province. Un autre fait remarquer que : « Très souvent, les services d'entraîneur dispensés à une équipe et aux athlètes recensés et brevetés sont assurés par une personne qui ne parle bien aucune des langues officielles du Canada. L'allemand est souvent la première langue des entraîneurs de haut niveau qui viennent au pays. » [Notre traduction] La situation décrite par un répondant francophone est encore plus dramatique : « Entraîneurs, psychologues, médecins, physio ne parlaient pas français à mes débuts avec l'équipe canadienne et de mon côté je ne pouvais m'exprimer en anglais. À la fin de chaque journée d'un camp j'étais très très fatigué mentalement car j'essayais de comprendre ce qu'ils disaient. Ceci a affecté beaucoup mon rendement. Je me sentais dans un différent monde, ne pouvant communiquer. P.S. Maintenant je parle l'anglais. . . tellement plus facile. . . »

Après avoir cité certains incidents particuliers qui ont pu nuire à leur développement sportif, on a posé aux athlètes une question plus générale, à savoir si divers aspects du système sportif gênaient le développement de leur carrière. Les athlètes francophones, encore plus nombreux que ceux qui avaient mentionné certaines situations particulières, conviennent que certaines composantes du système ralentissent leur ascension et les éléments évoqués étaient les mêmes : 36 mentionnent l'entraîneur, 34 les



ONS, 22 les psychologues du sport et 17 les scientifiques du sport. Très peu de répondants anglophones ont mentionné de telles difficultés.

Nous avons ensuite cherché à relever les facteurs linguistiques qui pourraient influencer sur la décision de continuer à pratiquer un sport de haut niveau. Dans ce cas, les réponses des anglophones et celles des francophones se rejoignent. Environ le tiers de chaque groupe a mentionné les facteurs susceptibles de grandement influencer sur leur décision, un autre tiers a précisé les facteurs qui pourraient avoir une influence moyenne et le dernier tiers a indiqué qu'aucun des facteurs n'avait une quelconque influence. Nous en avons conclu que certains membres de chaque groupe étaient très sensibles à la langue du milieu sportif et que d'autres l'étaient moins ou pas du tout. Nous croyons que les ONS et les équipes nationales devraient être conscients que certains individus vivent un stress considérable lorsqu'ils s'entraînent dans un milieu où leur langue n'est pas parlée généralement; nous croyons aussi qu'ils devraient adapter leurs programmes aux besoins de ces athlètes. Cette sensibilité individuelle touche moins les athlètes anglophones qui peuvent en général s'entraîner dans un milieu anglais n'importe où en Amérique du Nord. Les athlètes que nous avons rencontrés ont aussi insisté sur le fait que le stress relié à la langue est plus aigu pour les jeunes athlètes, surtout ceux qui quittent leur milieu familial pour la première fois.

Les deux groupes linguistiques ont mentionné différents facteurs linguistiques qui pourraient influencer sur leur décision de continuer à pratiquer leur sport, mais les différences n'étaient pas importantes sur le plan statistique. Les facteurs les plus importants mentionnés par les athlètes francophones étaient ceux-ci : l'accès aux psychologues du sport et, de façon générale, au

counseling psychologique, la communication avec l'Association olympique canadienne et avec Sport Canada. Les anglophones ont signalé, quant à eux, l'accès aux services médicaux dans la langue de leur choix, la communication avec les entraîneurs et l'accès à des directives d'entraînement comme autant d'éléments pouvant influencer sur leur décision de continuer à pratiquer leur discipline sportive.

4.3.3 SOMMAIRE

Les résultats du sondage indiquent deux domaines qui, à l'heure actuelle, ne répondent pas aux besoins et aux attentes des athlètes francophones : les services fournis par les organismes nationaux de sport et l'entraînement. La plupart du temps, il incombe aux organismes nationaux de sport de recruter les entraîneurs, mais l'Association canadienne des entraîneurs a aussi un rôle à jouer pour former une population d'entraîneurs qui peuvent communiquer dans les deux langues officielles. Selon les résultats du sondage, il serait important de prendre des mesures de transition lorsque les athlètes déménagent pour s'entraîner dans un milieu où leur langue n'est pas parlée couramment.

Une description détaillée de la méthodologie et une compilation des réponses des athlètes sont publiées dans le deuxième volume du présent rapport.

4.4 L'infrastructure institutionnelle

4.4.1 SPORT CANADA

Sport Canada est une direction générale du Secteur de l'identité canadienne du ministère du Patrimoine canadien. Sa mission consiste à « appuyer l'atteinte de l'excellence sportive de haut niveau et l'édification du système sportif canadien comme moyen de renforcer la contribution unique que le sport apporte à

l'identité, à la culture et à la société canadienne »¹³. Le gouvernement fédéral a adopté cette orientation stratégique pour sa politique du sport par suite du rapport de 1992 du Groupe de travail du Ministre intitulé *Le sport : un pas d'avance*. Comme on l'a dit précédemment, le Groupe de travail du Ministre a consulté abondamment les organismes de sport et il a commandé un rapport sur les langues officielles dans le système sportif. Ce rapport donne l'orientation du programme actuel des langues officielles de Sport Canada.

Sport Canada finance des activités et des organismes dans trois catégories principales : le soutien aux organismes de sport (dont les organismes nationaux de sport, les organismes multisports et multiservices, et les centres nationaux du sport), le soutien aux athlètes dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes et le soutien pour les grands jeux (y compris les Jeux du Canada et le soutien pour parrainer des manifestations sportives unisport). La plupart des organismes qui reçoivent des fonds sont des sociétés bénévoles à but non lucratif qui signent des accords de contribution où sont définies leurs obligations, dont les exigences linguistiques.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a fait une vérification de l'usage des langues officielles dans les programmes fédéraux de subventions et de contributions en 1999; il s'agissait de voir si les institutions fédérales veillent à ce que les organismes qui reçoivent des fonds peuvent servir le public dans les deux langues officielles. Le vérificateur a constaté que le programme des langues officielles de Sport Canada est supérieur à la plupart des autres : « Sport Canada est la seule institution [vérifiée] qui informe systématiquement les sociétés requérantes de

leurs obligations en matière de langues officielles. » [...] « Seul Sport Canada procède à une vérification du contrat de responsabilisation en matière de langues officielles. »¹⁴ Parmi les autres initiatives visant à aider les organismes de sport à offrir de meilleurs services dans les deux langues officielles, Sport Canada a organisé une séance d'information d'une journée à ce sujet à l'automne 1998.

Tout en reconnaissant que le Programme des langues officielles de Sport Canada contient des objectifs pertinents, établis en consultation avec les organismes de sport, et des contrôles administratifs qui respectent les normes gouvernementales acceptées, nous avons essayé de déterminer si ce programme bien structuré et bien administré répondait réellement aux besoins linguistiques des athlètes canadiens.

4.4.1.1 Le financement octroyé aux organismes de sport

Sport Canada administre cinq programmes de financement à l'intention des organismes de sport :

- soutien aux ONS;
- fonds supplémentaires pour le sport;
- sports d'intérêt national;
- soutien aux OMS;
- centres nationaux du sport.

Le programme des sports d'intérêt national est destiné aux sports qui sont surtout ou exclusivement pratiqués au Canada; il n'a commencé qu'en 1999. Le Programme des fonds supplémentaires pour le sport consiste essentiellement en l'injection de nouveaux

¹³ Sport Canada, *Lignes directrices concernant les contributions*, 1999-2000, p.1.

¹⁴ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, « Numéro 27 – Vérification sur les langues officielles – Subventions et contributions, 1999, p. 6. »



fonds dans le Programme de soutien aux ONS. Nous avons par conséquent examiné seulement les programmes qui s'adressent aux organismes nationaux de sport, aux organismes multisports et multiservices et aux centres nationaux du sport.

Les fonds destinés aux ONS et aux organismes de sport pour les athlètes ayant un handicap sont versés selon des cadres quinquennaux de financement et de responsabilité. Ces cadres permettent de définir les conditions d'admissibilité, de calculer les fourchettes de financement et de lier le financement aux objectifs fédéraux en matière de sport et de politique sociale. Le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS), qui vise les ONS, a été instauré en 1995-1996, tandis que le Cadre de financement et de responsabilité pour les athlètes ayant un handicap (CFRAH) a été mis en œuvre en 1998-1999. Les principaux éléments de ces cadres de responsabilité s'appliquent au financement consenti aux organismes multisports et aux centres nationaux du sport.

Le CFRS met l'accent sur les résultats dans le sport de haut niveau. L'admissibilité des ONS au financement est déterminée ainsi : le système de haut niveau, y compris le classement aux Jeux olympiques et aux championnats du monde, comptent pour 60 p. 100 des points accordés; les aspects relatifs au développement du sport, comme le nombre de membres et les programmes de perfectionnement des entraîneurs, valent 30 p. 100; enfin, la gestion de l'organisme forme 10 p. 100 de la note globale. Le Programme des langues officielles de l'organisme entre dans la catégorie « gestion » et constitue 3 p. 100 de tous les points accordés. Lorsqu'on décide du niveau de financement, ces grandes catégories sont

maintenues : les résultats dans un sport de haut niveau sont pondérés à 60 p. 100 du budget de contribution de l'organisme, le développement du sport à 30 p. 100 et la gestion à 10 p. 100.

Les accords de contribution que les ONS signent selon le CFRS contiennent une disposition sur les langues officielles : « Le bénéficiaire convient de tenir compte des langues officielles lorsqu'il assure un service au public ou à ses membres. » Cette disposition est reliée aux objectifs stratégiques et à une série d'attentes minimales qui énoncent en détail quels services l'organisme doit offrir dans les deux langues et à quel moment. Le financement des organismes multisports et multiservices (OMS) est lié aux accords de contribution comportant des dispositions relatives aux langues officielles; les attentes minimales pour les OMS sont les mêmes que celles qui sont définies dans le CFRS pour les ONS. Les attentes minimales pour 1996-1997 comprennent le fait de rendre accessibles dans les deux langues officielles la documentation et les processus suivants :

- la constitution et les règlements administratifs;
- les règles et règlements;
- les ententes avec les athlètes;
- les critères d'octroi des brevets aux athlètes;
- les critères de sélection des athlètes;
- les appels et les audiences.

En outre, l'ONS était tenu de dresser un plan de travail pour fournir d'autres documents et assurer d'autres services dans les deux langues officielles et de recueillir des statistiques sur la langue de préférence des athlètes, des entraîneurs et des officiels de l'équipe nationale.

En mars 1999, les ONS devaient :

- avoir une politique contre le harcèlement et des procédures dans les deux langues officielles;
- pouvoir répondre aux demandes de renseignements dans la langue choisie par le demandeur;
- pouvoir rédiger de la correspondance dans l'une ou l'autre langue;
- fournir aux athlètes des questionnaires de sondage dans la langue officielle de leur choix;
- veiller à ce que des services bilingues soient fournis à leurs championnats nationaux et aux manifestations internationales, y compris les invitations, les inscriptions, les annonces, les enseignes et les communiqués;
- afficher l'information dans les deux langues officielles sur la page d'accueil de leur site Web;
- assurer des services bilingues à l'assemblée générale annuelle, y compris les invitations rédigées dans les deux langues, l'inscription et l'information sur place aux participants et encourager les participants à parler la langue officielle de leur choix.

Les attentes minimales des centres nationaux du sport sont semblables, mais l'échéancier est plus long. Au 31 mars 2000, les centres de sport devaient fournir un certain nombre de documents et de services dans les deux langues officielles, dont l'information sur les programmes pour les athlètes, les entraîneurs et les organismes de sport; les communiqués; les ententes avec les ONS, les athlètes et les entraîneurs; la politique et les procédures en matière de harcèlement; et les sites Web.

Le vérificateur du Conseil du Trésor conclut que : « Les attentes minimales de Sport Canada vont au-delà de la politique sur les subventions et les contributions du Conseil du Trésor. »¹⁵ Les représentants de plusieurs organismes provinciaux de sport du Québec ont confirmé que l'aspect linguistique des services fournis par les ONS s'était, en fait, amélioré depuis l'entrée en vigueur du CFRS.

Nous reconnaissons les points forts du CFRS, notamment le fait que les attentes minimales répondent aux besoins relevés par les organismes de sport eux-mêmes (comme les difficultés que les membres francophones peuvent éprouver lorsqu'ils prennent part aux assemblées annuelles des ONS). Cependant, nous devons signaler que les attentes minimales sont bien nommées, car même si on répondait à toutes ces attentes, les francophones ne seraient toujours pas pleinement intégrés aux activités des organismes nationaux de sport. Par exemple, l'une des attentes minimales, au 31 mars 1999, était d'encourager les participants aux assemblées générales annuelles des ONS à utiliser la langue officielle de leur choix. Plusieurs des personnes que nous avons interrogées nous ont dit qu'aux assemblées annuelles de leur ONS, on n'avait prévu aucun moyen, comme l'interprétation simultanée, par exemple, pour permettre aux participants de s'exprimer en français. Il n'est pas très logique d'encourager certains à s'exprimer dans une langue alors que d'autres ne peuvent les comprendre.

On s'attendait également en mars 1999 à ce que la page d'accueil du site Web des ONS contienne de l'information dans les deux

¹⁵ *Ibid.*, p. 49 et 50.



langues officielles. À l'automne de 1999, en réponse à une critique du public concernant la qualité du français dans les pages Web des ONS, nous avons passé en revue les sites de 46 organismes financés par Sport Canada. De ce nombre, 30 offraient des informations uniquement en anglais, un était seulement en français et 15 étaient entièrement bilingues. Le texte français de l'un de ces sites bilingues contenait tellement de fautes d'orthographe et de grammaire qu'il était pratiquement incompréhensible. Néanmoins, ces organismes se conforment aux attentes minimales, à savoir s'assurer que leurs pages Web offrent un peu de français. Les attentes minimales n'exigent pas que la même information soit simultanément fournie dans les deux langues officielles; elles ne font pas état non plus de la qualité linguistique. Les communications électroniques sont devenues un important moyen de communication avec le public depuis 1995, année où ont été élaborées les attentes minimales. Cependant, dans le cas du programme de Sport Canada, on n'a pas eu la souplesse voulue pour reconnaître cette nouvelle réalité et exiger des communications entièrement bilingues sur Internet.

Le CFRS énonce des objectifs et des attentes minimales dans cinq secteurs de la politique sociale : langues officielles, système sportif centré sur l'athlète, les femmes dans le sport, harcèlement et abus dans le sport, et athlètes ayant un handicap. Les objectifs à long terme concernant, d'une part, l'édification d'un système sportif centré sur l'athlète et, d'autre part, les femmes dans le sport sont quantitatifs. Ainsi, dans le cas d'un système sportif centré sur l'athlète, on veut qu'en 2001 « [...] les représentants des athlètes constituent 20 p. 100 des comités importants de [tous les] ONS qui prennent des décisions en matière de programmes et de politiques concernant le sport

de haut niveau. »¹⁶ Pour ce qui est des femmes, les objectifs de 2001 prévoient qu'elles constituent 40 p. 100 des administrateurs bénévoles de l'ensemble des ONS et 25 p. 100 des entraîneurs d'équipes nationales.

Nous ne croyons pas qu'il serait opportun de fixer des objectifs quantitatifs aussi explicites relatifs à la présence des francophones dans les organismes directeurs de sport. Le sport comporte une solide composante culturelle, et il est tout à fait possible que les athlètes francophones et anglophones continuent à être attirés par des sports différents. Toutefois, les objectifs relatifs à la participation des femmes et des athlètes au processus décisionnel sont clairement axés sur les résultats et non sur les processus. L'objectif stratégique en matière de langues officielles est que la pratique des langues officielles des ONS soit conforme aux politiques du Conseil du Trésor et de Sport Canada et réponde aux besoins des intéressés. La conformité à la politique du Conseil du Trésor et le fait de répondre aux besoins des intéressés ne sont pas nécessairement la même chose.

Nous estimons qu'il serait pertinent de revoir les objectifs à long terme de la composante des langues officielles du CFRS sous l'angle des résultats à atteindre plutôt que sous celui des processus à suivre. À cet égard, on pourrait s'inspirer de l'objectif visé pour les athlètes ayant un handicap : « L'objectif de Sport Canada est de faire en sorte que les athlètes ayant un handicap aient accès à des programmes et à des services comparables à ceux qui sont offerts aux athlètes du système

¹⁶ Sport Canada, *Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport, attentes minimales, système sportif centré sur l'athlète.*

sportif général. »¹⁷ Les ONS devraient examiner leurs propres structures et modes de fonctionnement de manière à relever et à éliminer les obstacles à la participation des bénévoles et des athlètes francophones.

Nous nous sommes également rendu compte que le suivi des accords de contribution n'était pas rigoureux. Le personnel de Sport Canada travaille avec les ONS au contrôle de l'application des attentes minimales, mais les conséquences ne sont pas lourdes pour les organismes en situation de non-conformité. À titre d'exemple, même si les critères de sélection des athlètes devaient être offerts dans les deux langues officielles le 31 mars 1997, au moins un ONS a expédié uniquement la version anglaise de ces critères au Québec en février 2000.

La Commissaire recommande donc que :

1. d'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada revoit les objectifs relatifs aux langues officielles et les attentes minimales énoncées dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport afin d'obliger les organismes de sport à relever et à éliminer les obstacles à la participation des francophones; et que

2. d'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada surveille systématiquement la réalisation des objectifs relatifs aux langues officielles et des attentes minimales énoncées dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport.

La Commissaire recommande également que :

3. d'ici le 1^{er} avril 2001, le Conseil du Trésor revoit sa méthode de vérification des langues officielles de manière à s'assurer que les programmes vérifiés soient non seulement conformes aux contrôles administratifs établis, mais qu'ils permettent aussi d'atteindre les objectifs fixés.

4.4.1.2 Le programme d'aide aux athlètes

Le Programme d'aide aux athlètes (PAA) permet de recenser et d'appuyer financièrement les athlètes qui figurent déjà parmi les 16 premiers au monde dans leur sport ou qui ont le potentiel d'y parvenir. C'est le seul programme de Sport Canada qui offre une aide directe aux athlètes. Sport Canada travaille étroitement avec les ONS pour élaborer les critères de sélection du PAA et déterminer des athlètes qualifiés. Ces critères reposent sur les performances des athlètes aux compétitions nationales et internationales, et le processus d'élaboration de ces critères tout comme celui de la sélection des athlètes qualifiés sont bien documentés et transparents. Toute la documentation relative au programme est offerte dans les deux langues officielles. On dénote une certaine subjectivité en ce qui a trait à la sélection des athlètes dans les sports d'équipe et dans les sports cotés par des juges (comme le patinage artistique et la nage synchronisée), mais un tel état de choses est inhérent à la réalité sportive et n'entraîne pas nécessairement une discrimination à l'égard d'un groupe linguistique ou d'un autre. Selon notre sondage mené auprès des athlètes brevetés, francophones et anglophones sont tout aussi satisfaits les uns que les autres de l'objectivité du processus de sélection en vue des compétitions sportives.

Le PAA exige des ONS de fournir à tout athlète qui reçoit de l'aide un *Guide de l'équipe nationale* dans la langue officielle choisie par l'athlète. Le *Guide* énonce les critères et les procédures d'octroi des brevets, les critères et les procédures de sélection pour faire partie de l'équipe nationale et participer à des compétitions et à des camps d'entraînement, ainsi que les procédures en matière de discipline et d'appel.

¹⁷ Ibid., *Attentes minimales - Athlètes ayant un handicap*.



Dans notre sondage mené auprès des athlètes, les répondants francophones ont indiqué qu'ils avaient éprouvé plus de difficulté que leurs homologues anglophones à communiquer avec Sport Canada (probablement les responsables du PAA) dans la langue officielle de leur choix. Sur une échelle de un à sept, où un signifie « jamais » et sept veut dire « toujours », les anglophones ont attribué une cote de 6,92 pour la capacité de Sport Canada de communiquer avec eux dans leur langue de prédilection. Seul un athlète anglophone a mentionné que Sport Canada ne pouvait pas communiquer « parfois » en anglais. Les réponses des francophones couvraient toute la gamme entre « jamais » et « toujours »; la cote moyenne des réponses était de 5,85.

Quatre postes au sein de Sport Canada sont consacrés à ce programme, et tous leurs titulaires doivent posséder des compétences intermédiaires (niveau B) en langue seconde. Au moment de réaliser notre étude, trois des titulaires de ces postes étaient des anglophones qui répondaient aux exigences linguistiques, le quatrième poste étant vacant. Le personnel du PAA peut être appelé à discuter directement avec l'athlète de questions relatives au programme, ce qui suppose qu'il peut devoir lui expliquer la nature de ses droits et les raisons qui sous-tendent sa sélection ou son refus. Les discussions du genre nécessitent habituellement des compétences de niveau avancé (C) en langue seconde. Conformément aux normes de la Commission de la fonction publique, « C » est le niveau minimal requis en matière de compétences en langue seconde pour les postes exigeant des discussions ou des explications relatives aux politiques, procédures, règlements, programmes et services.

Le budget accordé au Programme d'aide aux athlètes a récemment été augmenté de 60 p. 100, et Sport Canada a annoncé qu'il révisera et simplifiera les critères d'octroi des brevets afin

de regrouper les divers niveaux en deux catégories de brevets, soit les brevets de catégorie senior et les brevets de développement. Sport Canada devrait tirer profit de cette refonte du programme pour améliorer les capacités linguistiques du personnel.

Par conséquent, la Commissaire recommande que :

4. d'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada révisé les exigences linguistiques des postes du Programme d'aide aux athlètes en vue d'améliorer les capacités linguistiques du personnel en français et de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les titulaires répondent aux exigences révisées.

4.4.1.3 Les grands jeux

Sport Canada finance les grands jeux qui se déroulent au Canada et représente le gouvernement fédéral au sein des comités organisateurs de ces jeux. Les Jeux du Canada, qui ont lieu tous les deux ans à différents endroits du pays, sont sans doute les plus visibles. De plus, leur fréquence est sûrement la plus grande parmi les jeux d'envergure. En 1989, le Commissariat a procédé à une vérification linguistique des manifestations nationales et internationales, y compris les jeux soutenus par ce qu'on appelait alors le ministère de la Condition physique et du Sport amateur. Le CoLO avait formulé quatre recommandations à l'intention du ministère :

- désigner un haut fonctionnaire pour assumer la responsabilité de tous les aspects linguistiques de la manifestation;
- veiller à ce que tout comité des Jeux du Canada embauche un coordonnateur des langues officielles;
- faire en sorte que toutes les parties en cause dans l'organisation de grands jeux soient conscientes de leurs responsabilités linguistiques;

- exiger du comité organisateur qu'il recrute des membres de la communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Nous avons pu constater que ces recommandations avaient été mises en œuvre. Dans sa publication intitulée *Politique fédérale concernant l'accueil de manifestations sportives internationales*, Sport Canada exige que la conformité aux normes fédérales, y compris à la *Loi sur les langues officielles*, soit une condition pour l'obtention d'un soutien fédéral. La politique exige des demandeurs qu'ils expliquent en détail la façon dont ils entendent offrir des services dans les deux langues officielles. Lorsqu'un comité organisateur est créé, un représentant de Sport Canada y participe; il est responsable de toutes les politiques fédérales, y compris l'égalité des sexes, le plein accès pour les athlètes ayant un handicap et les langues officielles. L'un des principes directeurs du plan stratégique du Conseil des Jeux du Canada veut que le bilinguisme fasse partie de tous les aspects des Jeux et du mouvement entourant les Jeux. Dans la convention établie pour 2001 entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario, la ville de London, le Conseil des Jeux du Canada et le comité organisateur des Jeux du Canada à London (Ontario), on trouve une section détaillée sur les langues officielles, y compris l'obligation d'embaucher un coordonnateur des langues officielles. Enfin, les responsables de Sport Canada et les représentants de la communauté franco-manitobaine ont confirmé que le comité organisateur a effectivement recruté des bénévoles et du personnel issus de cette communauté pour les Jeux panaméricains tenus à Winnipeg en 1999.

Toutefois, nous avons appris que rien, dans la contribution fédérale aux comités organisateurs

des Jeux, ne précisait les fonds nécessaires à la prestation de services adéquats dans les deux langues officielles. Dans le cas des Jeux panaméricains de 1999, l'établissement d'un budget pour le secrétariat aux langues officielles a requis des mois de prudentes négociations.


Par conséquent, la Commissaire recommande que :

5. d'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada fasse en sorte que sa contribution financière aux grands jeux comporte les fonds permettant de s'assurer du respect des exigences relatives aux langues officielles.

4.4.1.4 La capacité linguistique de Sport Canada

Au moment de réaliser notre étude, Sport Canada comptait 43 postes. De ce nombre, deux postes nécessitaient seulement la connaissance de l'anglais, tandis que les autres demandaient une connaissance des deux langues officielles. Les cadres supérieurs, qui sont au nombre de trois, doivent posséder des compétences de niveau avancé en langue seconde (profil linguistique CBC), et ils répondaient tous à cette exigence. Enfin, tous les autres postes exigent de la part des titulaires des compétences de niveau intermédiaire en langue seconde (profil linguistique BBB).

Les agents de programmes agissent à titre d'experts-conseils auprès des organismes financés. Ils leur expliquent les politiques gouvernementales et leurs répercussions sur elles. Le nombre d'agents s'élève à 13; de ce nombre, deux titulaires ne parlent que l'anglais, et 11 sont bilingues à divers degrés. Les cinq agents francophones possèdent tous des compétences de niveau avancé (C ou E) en anglais, et les six titulaires anglophones répondent à l'exigence de niveau intermédiaire



(B) requis pour leur poste. Nous n'avons constaté aucun rapport apparent entre les compétences linguistiques des agents et les organismes auxquels ils étaient affectés.

Les cinq titulaires de postes de gestion situés entre les agents et la haute direction doivent posséder des compétences linguistiques de niveau intermédiaire (profil linguistique BBB). Quatre possédaient ces compétences, l'autre ne répondait pas aux exigences linguistiques; tous étaient anglophones. Aucun des cinq titulaires n'avaient une connaissance supérieure en français au niveau de l'interaction orale. Entre autres fonctions, les gestionnaires à ce niveau peuvent être appelés à représenter le gouvernement fédéral au sein des organismes de sport intergouvernementaux. Selon nous, les exigences linguistiques de ces postes et le niveau de compétence linguistique en langue française des titulaires les rend inaptes à exercer le rôle de leadership que le gouvernement fédéral devrait assumer au chapitre des langues officielles au cours de ces forums.

Par conséquent, la Commissaire recommande que :

6. d'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada révisé les exigences linguistiques des postes de gestion, dans l'optique d'améliorer les capacités linguistiques des gestionnaires en français et prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que les titulaires répondent aux exigences de leur poste; et que

7. d'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada révisé l'attribution des responsabilités aux agents de programmes, afin de s'assurer que les organismes clients peuvent communiquer avec la direction générale dans la langue officielle de leur choix.

En résumé, les programmes de financement de Sport Canada sont bien structurés et généralement bien administrés, et leurs objectifs et buts à court terme sont pertinents. Ils ont déjà aidé des organismes de sport à améliorer leur

rendement sur le plan des langues officielles, et on peut s'attendre à ce que les résultats s'améliorent si l'orientation actuelle est maintenue. Cependant, les organismes de sport devraient être encouragés à réviser les résultats de leurs efforts pour devenir bilingues et à examiner les ressources qu'ils consacrent au bilinguisme. En tant que représentant des intérêts fédéraux dans ce domaine, Sport Canada doit également améliorer ses propres capacités linguistiques afin d'exercer plus efficacement son rôle de leadership.

4.4.2 LES ORGANISMES NATIONAUX DE SPORT

Les organismes nationaux de sport (ONS) sont des entités sans but lucratif constituées en société et administrées par des conseils de bénévoles élus par les membres. Ces organismes, qui défendent les intérêts des sports individuels au Canada, maintiennent des rapports avec leur fédération internationale respective et coordonnent, font connaître et développent leur sport au pays. Ils organisent des compétitions au Canada, établissent des règlements à l'échelle nationale, fournissent des entraîneurs aux équipes sous leur juridiction, élaborent des normes et des programmes de certification des entraîneurs et des officiels, conçoivent des programmes de perfectionnement technique pour leur sport et gèrent les équipes nationales. Les ONS sont également le principal organe de liaison de leur sport avec le gouvernement fédéral.

On compte environ 60 ONS représentant divers sports au Canada, mais seulement 38 d'entre eux reçoivent du financement selon le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport pour la période 1995-2001. Comme on l'a mentionné précédemment, le CFRS contient des objectifs et des attentes minimales que les ONS doivent respecter dans

le domaine des langues officielles pour obtenir du financement fédéral. Cela dit, la capacité des ONS d'exécuter leurs programmes dans les deux langues officielles varie selon l'effectif des membres, le budget et l'historique de chacun des sports.

4.4.2.1 La politique en matière de langues officielles

Nous avons examiné les énoncés de politique sur les langues officielles de neuf organismes. Deux de ces organismes avaient des politiques que nous estimons complètes et pertinentes. La politique et les procédures de Synchro Canada sur les services bilingues commencent par l'énoncé suivant : « Synchro Canada s'engage à offrir des services bilingues à notre équipe nationale ». L'organisme explique ensuite en détail qui est responsable de la prestation de ces services. L'objectif de l'Association canadienne de lutte amateur en matière de langues officielles est d'assurer des chances égales de pleine participation à tous les membres de l'ACLA dans la langue officielle de leur choix.

Les énoncés de politique d'autres ONS contiennent des parties de phrase selon lesquelles l'organisme concerné entend faire tous les efforts possibles dans les limites de ses ressources pour offrir des services dans les deux langues officielles ou pour fournir à tous les membres des services et des produits dans les deux langues officielles, pour autant que les ressources financières et humaines le permettent. Selon nous, les énoncés de politique qui évoquent les considérations financières limitent l'application éventuelle de la politique en matière de langues officielles, et il faudrait les éviter.

Un ONS déclare que le français et l'anglais sont ses langues officielles et apporte les précisions suivantes : « Pour des fins

d'interprétation, la langue originale de tout règlement administratif, toute résolution, tout procès-verbal ou autre document écrit, adopté ou conservé par les directeurs, les membres, les employés, les agents et les membres de comité, doit être l'anglais; des traductions en français sont disponibles sur demande ». [Notre traduction] Si l'anglais et le français sont les deux langues officielles de l'organisme, l'anglais ne peut avoir un statut plus officiel que le français.

Nous estimons qu'un solide programme de langues officielles devrait commencer par une déclaration de principe énonçant clairement que l'organisme reconnaît le français et l'anglais comme langues de communication et de prestation de services. Cette déclaration pourrait évoquer les avantages que retire un organisme capable de communiquer avec le public canadien dans les langues les plus couramment utilisées au pays. Les conséquences organisationnelles et financières de cette déclaration figureront dans les programmes et les prévisions budgétaires de l'organisme.

Par conséquent, la Commissaire recommande que :

8. Sport Canada travaille de concert avec les organismes nationaux de sport afin de s'assurer qu'ils adoptent, d'ici le 31 décembre 2001, des énoncés de politique pertinents sur les langues officielles.

4.4.2.2 Les programmes des langues officielles

En ce qui a trait aux programmes des langues officielles, la situation des ONS non financés est claire. Nous avons demandé au président d'un organisme qui ne reçoit aucun financement fédéral de quelle façon son organisme offrait des services à ses membres francophones. Il a répondu : « Tous nos membres francophones parlent anglais. »



Quelques-uns des ONS qui reçoivent des fonds fédéraux ne font guère mieux sur le plan de la communication avec leurs membres. Par contre, tous ceux qui touchent des contributions selon le CFRS offrent des documents de base dans les deux langues officielles, y compris leurs actes constitutifs et leurs règlements administratifs de même que la plupart des documents destinés aux athlètes. Le CFRS comporte un plan de travail qui permet à chacun des organismes d'améliorer sa capacité de fonctionner dans les deux langues officielles, de même que des objectifs et attentes annuels. De plus, Sport Canada a proposé en 1998 une séance de formation sur le bilinguisme organisationnel à l'intention des ONS qui reçoivent des contributions.

Nous avons rencontré des organismes qui offrent maintenant un service complet à leurs membres et aux athlètes dans les deux langues officielles. Patinage de vitesse Canada (PVC) dispose d'un personnel entièrement bilingue et fournit tous ses documents en français et en anglais. Les membres s'expriment dans les deux langues officielles au cours de l'assemblée générale annuelle, quoiqu'on n'y offre pas de services d'interprétation simultanée. Ces pratiques découlent d'un ensemble de circonstances : l'organisme est bien établi et un nombre important de ses membres sont francophones. PVC a donc pu former des entraîneurs qui s'expriment dans les deux langues officielles et mettre sur pied de grandes équipes composées d'athlètes francophones et anglophones. Afin de bien servir ses membres et ses équipes, l'organisme a développé d'excellentes capacités bilingues, sans toutefois adopter une politique formelle sur les langues officielles. L'organisme ne pourrait tout simplement pas fonctionner dans une seule langue étant donné les membres qu'elle réunit.

Quantité d'autres organismes qui ne jouissent pas actuellement d'un grand nombre de membres provenant des deux communautés de langue officielle se retrouvent dans un cercle vicieux : le faible nombre de francophones fait en sorte qu'il est difficile et coûteux pour l'organisme de fournir des services et des documents en français, et le manque de tels services et documents réduit la capacité d'attirer des francophones. Nous croyons que la seule façon de briser ce cycle consiste à améliorer les services dans les deux langues et de recruter suffisamment d'adhérents pour soutenir ces services. Nous n'avons rencontré aucun organisme national de sport éprouvant des difficultés similaires à offrir des services et à communiquer en anglais, mais la solution à ce dilemme serait la même.

Les organismes que nous avons rencontrés possédaient tous des documents de base en français et en anglais pour les athlètes : des guides d'équipe, des ententes avec les athlètes ainsi que les règlements du sport en question. Dans de nombreux cas, les représentants des organismes ont fait valoir que ces documents devaient être bilingues selon le CFRS. Toutefois, la documentation des entraîneurs n'est pas aussi systématiquement disponible dans les deux langues officielles. La chose est particulièrement vraie en ce qui regarde les manuels des entraîneurs à des niveaux plus avancés, pour lesquels les coûts de traduction sont élevés et le nombre d'utilisateurs peut être très limité. Le directeur d'un ONS acceptait mal l'idée de devoir payer des sommes importantes pour la traduction d'un document écrit par des bénévoles. Nous croyons que les frais de traduction d'un document devraient être considérés comme une partie intégrante des coûts de production, au même titre que la mise en page, l'impression et la correction d'épreuves.

Dans notre sondage mené auprès des athlètes, les ONS ont reçu une cote de 4,55 sur 7 (sept signifie « toujours » et quatre veut dire « parfois ») en ce qui a trait à leur capacité de fournir des services en français. Le personnel des ONS assure les services de première ligne aux athlètes et aux entraîneurs, et dans bien des cas, les compétences linguistiques ne sont pas un critère de sélection. Nous ne jugeons pas nécessaire que tous les employés des ONS soient bilingues, mais nous sommes d'avis que chaque ONS devrait compter dans ses rangs des employés bilingues et prendre certaines mesures pour s'assurer que les athlètes et les entraîneurs puissent s'adresser dans leur propre langue à du personnel bien renseigné. Le manque de compétences linguistiques au sein du personnel des ONS assombrit la situation linguistique et peut mener aux incidents qui ont donné lieu à bon nombre d'observations défavorables dans notre sondage. À titre d'exemple, nous avons appris qu'il s'était déroulé un camp de sélection d'athlètes où l'ONS n'avait pas pris de dispositions pour engager des entraîneurs bilingues : un athlète sélectionné au sein de l'équipe nationale a été appelé à traduire les propos d'un entraîneur pour expliquer à un autre athlète qu'il n'avait pas été sélectionné. Une telle situation est nettement insoutenable pour les deux athlètes, et les ONS devraient tout mettre en œuvre pour veiller à ce que les entraîneurs puissent communiquer directement de telles décisions.


Par conséquent, la Commissaire recommande que :

9. Sport Canada exige des organismes nationaux de sport de revoir la capacité linguistique de leur personnel, d'ici le 1^{er} avril 2002, dans l'objectif de s'assurer que les athlètes et les entraîneurs puissent recevoir en tout temps des services appropriés dans la langue officielle de leur choix.

Nous avons rencontré des représentants d'organismes de toutes les tailles et à diverses

étapes de leur développement, depuis l'Association canadienne de patinage artistique, qui compte 50 employés à temps plein, y compris cinq traducteurs, à l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux, dont le personnel se résume à un coordonnateur à temps partiel. Tous les organismes sont d'accord sur un point : ils ne reçoivent pas suffisamment d'argent de Sport Canada pour absorber tout ce qu'il en coûte pour respecter leurs engagements en matière de langues officielles. Bon nombre de directeurs d'ONS ont exprimé beaucoup de frustration face à l'écart entre les attentes du gouvernement fédéral au chapitre des langues officielles et le montant d'argent accordé pour y répondre. La plupart savaient que l'administration des langues officielles représente 3 p. 100 des points dans la détermination de leur admissibilité à un financement et l'établissement du montant consenti. Plusieurs ont indiqué que les coûts de traduction et d'interprétation se rapprochent davantage de la proportion de 5 p. 100 de leur budget annuel. Le directeur d'un ONS a dit que Sport Canada leur imposait des responsabilités sans rien faire pour les aider, « comme un type qui quitterait une femme après l'avoir mise enceinte ». [Notre traduction]

Nous n'avons pu vérifier les coûts réels associés à la prestation des services dans les deux langues officielles puisque notre travail ne visait pas une vérification financière des ONS. Quoi qu'il en soit, nous ne croyons pas que le gouvernement fédéral à lui seul doive porter le fardeau de ce qu'il en coûterait aux organismes nationaux pour fonctionner dans les deux langues : la prestation de services aux membres en français et en anglais représente un avantage pour l'organisme et devrait être considérée comme un élément normal des affaires menées au Canada. Toutefois, puisque la question fait



l'objet d'un litige avec les organismes de sport, la Commissaire recommande que :

10. d'ici le 1^{er} avril 2002, Sport Canada et les organismes nationaux de sport procèdent à un examen conjoint des dépenses des organismes relatives aux langues officielles et établissent des budgets réalistes pour cette activité.

4.4.2.3 Les relations entre les organismes nationaux de sport et les organismes provinciaux de sport

Dans le rapport de 1992 intitulé *Le sport : un pas d'avance*, la discussion sur les rapports entre les organismes du sport nationaux et provinciaux portait le titre « Les relations dysfonctionnelles entre les ONS et les OPS ». Nous regrettons d'avoir à mentionner que les mêmes querelles liées aux sphères de compétence ont encore cours, et ce au détriment des athlètes, des entraîneurs et du sport en général. La langue est parfois un point en litige dans ces débats, mais ces derniers tournent plus souvent autour du financement et du pouvoir d'élaborer et de gérer des programmes. Nous nous sommes laissés dire que les tensions entre les ONS et les OPS compliquent fréquemment de manière inutile le passage d'un athlète de l'élite provinciale à l'équipe nationale. Dans le cas des athlètes francophones du Québec, cette tension s'ajoute à la difficulté de devoir travailler et s'entraîner, souvent pour la première fois, dans une langue seconde.

Lorsque les organismes nationaux de sport et leurs homologues du Québec ne réussissent pas à s'entendre sur la gestion de leur sport, le résultat se manifeste souvent par une diminution du nombre de francophones au sein de l'organisme national et par des services français de moindre qualité pour les membres qui demeurent dans l'équipe. Tant que les OPS au Québec et les ONS ne parviendront pas à

harmoniser leurs programmes, les athlètes francophones dans ces sports auront beaucoup de difficulté à passer des rangs juniors aux niveaux les plus élevés de leur sport. Nous ne pouvons faire la preuve que les luttes de pouvoir entre les ONS et les OPS expliquent la participation relativement faible des Québécois dans les compétitions officielles, et les répercussions inévitables sur le nombre de Québécois et de francophones admissibles à des brevets fédéraux, mais nous avons entendu parler d'un sport en particulier où de tels différends ont clairement eu des conséquences sur le nombre d'athlètes de cette province inscrits en compétition.

L'actuel secrétaire d'État au Sport amateur a amorcé l'instauration d'un processus de règlement alternatif des différends parmi les intervenants dans le système sportif. Nous lui recommandons d'inviter à ce processus les ONS et les OPS qui sont à l'heure actuelle à couteaux tirés.

4.4.3 LES ORGANISMES MULTISPORTS ET MULTISERVICES

Outre les organismes nationaux de sport qui représentent les intérêts des sports individuels, le système sportif canadien comporte plusieurs organismes multisports et multiservices (OMS) qui possèdent de l'expertise et des mandats spécialisés. Dans le cadre de la présente étude, nous avons eu des entretiens avec les représentants des organismes suivants : le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, Athlètes CAN, l'Association canadienne des entraîneurs, l'Institut national de formation des entraîneurs, le Centre canadien pour le sport et la loi, l'Association olympique canadienne, l'Anneau olympique à Calgary, le Centre canadien d'administration du sport et de la condition physique, ainsi que trois centres nationaux du sport. Ces organismes

représentent les intérêts des athlètes dans un large éventail de dossiers, élaborent des programmes d'entraînement, dirigent des centres multiservices, offrent des services de règlement des différends ainsi que des services éducatifs et gèrent la représentation du Canada aux Jeux olympiques.

Il n'existe aucun OMS responsable d'aider les organismes de sport à offrir leurs services dans les deux langues officielles. Au point culminant de ses activités, le Centre canadien d'administration du sport et de la condition physique a effectivement organisé des services de traduction et de formation linguistique pour le personnel des ONS situés dans le Centre, mais aucun autre organisme n'a repris cette fonction maintenant que le Centre s'apprête à fermer ses portes. Pratiquement tous les organismes que nous avons rencontrés, autant du côté des OMS que des ONS, ont indiqué que leur principal besoin en matière de langues officielles était l'accès à des services de traduction opportuns et de qualité. Nous sommes d'avis que la centralisation de certaines fonctions administratives relatives aux langues officielles (notamment la traduction) pourrait donner lieu à des économies d'échelle et à des services plus efficaces pour les organismes de sport.

Par conséquent, la Commissaire recommande que :

11. d'ici le 1^{er} avril 2002, Sport Canada étudie la faisabilité de fournir des services linguistiques centralisés comme la traduction aux organismes de sport, soit par le biais de programmes gouvernementaux, soit par l'entremise d'une organisation non gouvernementale qui pourrait assumer ce mandat.

Les OMS que nous avons rencontrés comptent au sein de leur personnel des employés qui possèdent divers niveaux de

compétences linguistiques et qui sont en mesure de traiter à divers degrés avec les clients dans les deux langues officielles. De façon générale, plus une organisation est petite et éloignée des bureaux d'Ottawa, plus ses services français sont médiocres. L'Anneau olympique de Calgary, qui dispose d'une bonne capacité de prestation de services dans les deux langues officielles, fait figure d'exception. Toutefois, la présente étude ne vise pas essentiellement à évaluer les organismes individuels, mais s'attache plutôt à l'évolution de certains services clés et à leurs répercussions sur le développement des athlètes dans les deux langues officielles.

4.4.3.1 L'entraînement

Les athlètes que nous avons interrogés ont défini la qualité du programme d'entraînement comme étant l'élément le plus important dans le développement de leur sport, et les conseils de qualité d'un entraîneur compétent comme un élément clé de ce programme. Les athlètes francophones ont également mentionné que les rapports avec leurs entraîneurs étaient souvent une source de difficultés linguistiques, au point d'entraver leur carrière : « Lors de compétitions internationales (World Cup, championnat du monde), aucun entraîneur ou coach ne parle français. Mes performances sont diminuées considérablement car je comprends à peine ce qu'ils me disent lorsqu'ils me coachent...Lors de tournois internationaux, sur huit entraîneurs et coach aucun ne parle français et pourtant environ 75 p. 100 des athlètes nationaux proviennent du Québec. » (*sondage auprès des athlètes*)

La relation entraîneur-athlète est la pierre angulaire du système sportif. À la faveur de l'entraînement, les athlètes développent les qualités physiques et mentales qui les mèneront



sur le podium international ou au bout de leur talent. Les entraîneurs et les athlètes travaillent de concert chaque jour pendant des heures, plusieurs jours par semaine, durant des mois et des années. Il n'est pas surprenant que les rapports personnels puissent devenir intenses. L'intensité peut monter d'un cran si l'entraîneur et l'athlète se heurtent à une barrière linguistique. Comme le disait un athlète : « Souvent lors de camps d'entraînement avec l'équipe nationale, je ne comprends pas l'anglais, donc je ne comprends rien des directives, ni de mes corrections. Les entraîneurs sont fâchés, car je leur fais perdre du temps. » (*sondage auprès des athlètes*) Une autre ajoute : « J'ai eu de la difficulté avec les entraîneurs parce que je comprenais peu l'anglais, et j'avais de la misère à comprendre les directives. Donc, je retardais l'équipe et mes performances étaient affectées. Du fait que je commençais l'équipe nationale, je ne faisais pas partie des meilleures, donc je jouais peu dans les matches importants. Alors, c'est facile de perdre la motivation et la concentration à écouter le coach lorsque je suis plus ou moins concernée dans ses directives. Malheureusement, les coachs s'en sont rendu compte et n'ont pas apprécié. » (*sondage auprès des athlètes*)

Idéalement, les athlètes travailleraient avec des entraîneurs qui maîtrisent parfaitement leur langue et comprennent leur culture. Au Canada, entraîneurs et athlètes évoluent au sein d'équipes offrant divers profils linguistiques et culturels et doivent apprendre à composer avec des gens qui sont loin de maîtriser leur langue et qui ne saisissent pas très bien leur culture. Sur le plan des langues officielles, le défi de l'entraînement est double : s'assurer que les membres des groupes des deux langues officielles ont accès à des emplois de sorte que la composition linguistique des équipes

d'entraîneurs ressemble à celle des athlètes avec qui ils travaillent, et veiller à ce que tous les entraîneurs disposent des ressources et du soutien nécessaires pour entraîner des groupes offrant divers profils linguistiques et culturels.

4.4.3.1 a) La formation des entraîneurs

Au cours des dernières décennies, la fonction d'entraîneur s'est transformée. De passe-temps en grande partie bénévole et non rémunéré, elle est devenue une profession qui nécessite une certification et comporte un code de conduite. Et la profession a évolué pour passer d'un modèle de leadership fondé sur l'expérience personnelle et le charisme à un modèle axé sur les connaissances et faisant appel à des compétences soumises à une évaluation objective. Les organismes nationaux de sport sont essentiellement responsables de l'élaboration de programmes de formation à l'intention des entraîneurs ainsi que de l'embauche d'entraîneurs pour les équipes nationales. L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) et les Instituts nationaux de formation des entraîneurs jouent également un rôle important, particulièrement dans la formation d'entraîneurs seniors pour les athlètes de haut niveau. Sport Canada et l'Association olympique canadienne financent des programmes de perfectionnement des entraîneurs.

L'ACE coordonne le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE 3M – 3M est la société commanditaire du programme). Ce programme reconnaît cinq niveaux de certification : les niveaux I à III visent le travail auprès des équipes sportives et des athlètes aux échelons municipal, scolaire ou provincial; les niveaux IV et V sont axés sur le travail auprès des athlètes de haut niveau qui concourent sur la scène internationale. La certification au niveau V est l'équivalent d'un diplôme universitaire

supérieur dans l'art d'entraîner, et dans certains cas, on l'enseigne en même temps que des programmes universitaires en kinésiologie. Les entraîneurs de divers sports constituent le plus grand bassin de bénévoles au Canada. L'ACE estime à 750 000 le nombre d'entraîneurs figurant dans sa base de données. La plupart d'entre eux se situent dans les niveaux I à III.

Les trois premiers niveaux du PNCE 3M comportent trois volets : la théorie, la technique et la pratique. Le volet théorique porte sur les éléments essentiels de l'entraînement (comme la planification, la sécurité dans le sport, l'analyse et le perfectionnement des habiletés ainsi que le leadership) et le nombre d'heures d'études augmente avec les niveaux. La théorie est enseignée au moyen de manuels et de cahiers d'exercices. Le volet technique concerne l'entraînement dans un sport particulier (comme les compétences, les règles du jeu, l'équipement et les méthodes d'entraînement) au moyen du matériel fourni par les ONS. Le volet pratique vise à fournir aux entraîneurs une rétroaction sur leur efficacité dans le domaine. Les exigences pratiques sont plus officielles aux niveaux I et II, mais les candidats au niveau III font l'objet d'une évaluation par du personnel compétent qui utilise des critères de réussite ou d'échec établis par les ONS.

Les guides et cahiers d'exercices du volet théorique des niveaux I à III sont offerts dans les deux langues officielles. Toutefois, les guides techniques requis pour l'entraînement de certains sports n'existent pas nécessairement en version française, ou ne sont pas forcément à jour dans l'une ou l'autre des deux langues, sinon dans les deux. Au cours de l'automne 1999, l'ACE a examiné l'existence du matériel technique en français et en anglais, et s'est rendu compte que le matériel français devient plus difficile à trouver à mesure qu'on progresse dans les

niveaux. L'étude de l'ACE portait sur 29 sports. Pour trois de ces sports, il n'existait aucun guide technique dans l'une ou l'autre langue, mais dans 25 des 26 autres sports, on trouvait des guides techniques de niveau I dans les deux langues officielles, tandis qu'il n'y avait qu'un guide technique en anglais pour le dernier sport. Au niveau III, il existait des manuels techniques en anglais seulement pour huit sports, et dans les deux langues pour 14 sports. Compte tenu de la composante culturelle du sport, nous ne contestons pas l'absence d'un guide technique de niveau III en français pour le cricket. Toutefois, l'absence d'un guide de formation en français pour un sport important comme l'athlétisme aura évidemment une incidence sur la capacité des entraîneurs francophones à progresser au sein de ce sport. Il convient de noter qu'on retrouve une très faible proportion d'athlètes brevetés francophones pratiquant l'athlétisme (7 sur 62, ou 11 p. 100), ce qui donne l'impression d'un sport coincé dans le cercle vicieux d'une faible participation des francophones et de services médiocres en français dont nous parlions plus tôt.

Dans le cas des niveaux IV et V du PNCE 3M, les candidats réalisent un programme d'études appliquées de 12 tâches (pour le niveau IV) et de 20 tâches (pour le niveau V). Des 20 tâches, 12 sont génériques et portent sur des domaines comme la nutrition, les facteurs environnementaux et la préparation psychologique des entraîneurs et athlètes. Ces tâches sont élaborées et présentées par l'ACE dans les deux langues officielles. Les huit tâches propres au sport concernent des sujets tels que l'analyse biomécanique des habiletés avancées et l'enseignement pratique à des camps d'entraînement. L'existence de tâches en français varie selon le sport. Les tâches de l'escrime et du hockey paraissent toutes en version française, quoiqu'il manque une tâche



au hockey dans les deux langues. Le patinage artistique comporte sept tâches dans les deux langues, et une tâche expliquée uniquement en anglais. La boxe, le canotage, la natation, le racquetball et le softball comportent huit tâches en anglais, et aucune en français.

Le défi posé par la création du matériel dans les deux langues officielles se complique en raison du volume de matière à couvrir et du nombre réduit de candidats éventuels. À titre d'exemple, il existe en racquetball un seul poste d'entraîneur qualifié de niveau V au Canada. Il n'est pas très encourageant pour quiconque, quelle que soit sa langue, de consacrer le temps et l'énergie considérables requis pour atteindre ce niveau alors que les perspectives de carrière sont aussi limitées. Les sports de grande envergure qui jouissent d'un meilleur financement, comme le hockey et le patinage artistique, offrent de meilleures perspectives de carrière et attirent donc plus de candidats des deux langues officielles.

Les niveaux de certification IV et V de l'entraîneur sont également offerts par les Instituts nationaux de formation des entraîneurs dans les centres nationaux du sport de Vancouver, de Calgary, de Winnipeg, de Toronto, de Montréal et des provinces de l'Atlantique. L'Institut national de formation à Montréal offre des programmes en français, quoique les responsables aient permis à certains candidats de présenter leurs travaux écrits en anglais. Les six autres centres proposent des programmes en anglais, mais nous avons entendu parler d'un cas où un candidat francophone à Calgary a pu présenter des travaux écrits et faire des exposés en français. Au moment de réaliser notre étude, il y avait 60 candidats entraîneurs de haut niveau répartis dans les sept centres.

Le gouvernement fédéral s'intéresse principalement aux entraîneurs de sport de haut

niveau, soit les entraîneurs de niveaux IV et V qui travaillent auprès des équipes nationales. Le nombre de candidats à ces niveaux dépend du nombre de ceux qui ont réussi les trois premiers niveaux. On nous a informés qu'il se trouve relativement peu d'entraîneurs francophones au Canada, particulièrement dans les niveaux élevés. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier cette affirmation puisqu'il n'existe pas de registre central et que les entraîneurs font le va-et-vient entre les ONS qui les embauchent. Toutefois, il semble très probable que les candidats francophones aux postes d'entraîneurs auront de la difficulté à progresser dans un système où les documents pédagogiques de base ne sont pas offerts dans leur langue.

Par conséquent, la Commissaire recommande que :

12. Sport Canada travaille avec les organismes nationaux de sport afin de déterminer la première langue officielle des entraîneurs des équipes nationales d'ici le 1^{er} avril 2001 et, au besoin, de prendre des mesures pour s'assurer que les entraîneurs des deux groupes de langue officielle aient accès à des postes à ce niveau; et que

13. Sport Canada travaille avec l'Association canadienne des entraîneurs et les organismes nationaux de sport afin de s'assurer que les guides techniques destinés à la formation des entraîneurs soient offerts dans les deux langues officielles au cours de l'année suivant la publication du présent rapport.

4.4.3.1 b) L'éducation interculturelle

Nous avons recueilli de nombreuses observations durant les entrevues et au cours du sondage mené auprès des athlètes sur la façon dont les entraîneurs se débrouillent actuellement avec les groupes d'athlètes au profil linguistique et culturel diversifié. En dépit du fait que la tendance dans la formation

de l'entraîneur favorise un professionnalisme fondé sur les connaissances et les compétences, les entraîneurs individuels ont en grande partie été laissés à eux-mêmes pour ce qui est de la sensibilité interculturelle. Certains s'en tirent bien. Durant la présente étude, nous avons rencontré divers entraîneurs qui appréciaient sans l'ombre d'un doute la diversité de leurs équipes et qui en tiraient profit. Ils ont formulé plusieurs suggestions pratiques pour améliorer leur propre capacité et celle des autres entraîneurs de gérer les différences.

Dans d'autres cas, la situation est différente : « C'est difficile pour les joueurs francophones qui ne parlent pas très bien l'anglais — les entraîneurs sont souvent trop impatients pour ralentir et s'assurer que ces joueurs comprennent, ou ils utilisent des formules sarcastiques qui échappent à ces joueurs. » [Notre traduction] Un athlète francophone écrit : « La relation avec les entraîneurs et coéquipiers est difficile mais peu à peu j'améliore mon anglais. Mais les efforts sont seulement de mon côté; aucun entraîneur n'a une base en français. »

Interrogés à savoir ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation, les athlètes ont émis les remarques suivantes : « Que les entraîneurs fassent preuve de tolérance et de patience envers les athlètes qui s'expriment dans la langue officielle qui n'est pas la leur » et « de la sensibilité de la part des entraîneurs; leur offrir une formation pour leur montrer à s'adapter aux athlètes qui ne s'expriment pas dans leur langue. » [Notre traduction] Nous sommes d'accord avec ces observations, à savoir que les entraîneurs devraient faire l'effort de s'adapter aux athlètes dont la langue première est différente de la leur au lieu d'exiger des athlètes qu'ils soient les seuls à s'adapter.

Les différences linguistiques et culturelles et la façon dont on les traite touchent tous les athlètes. Un athlète francophone fait observer que : « Souvent, ce n'est pas la langue qui est le problème, c'est la culture. Sur l'équipe c'est notre comportement qui est différent et qui met une barrière et non la communication. » Un athlète anglophone affirme : « Au fil de mes expériences dans le sport, j'ai remarqué qu'il existe une barrière entre athlètes francophones et anglophones. Cette barrière s'explique en grande partie par les différences linguistiques, et elle entrave sans l'ombre d'un doute le développement de relations étroites entre les athlètes des deux groupes linguistiques. Il nous faut tenter de supprimer cet obstacle et créer de vraies équipes canadiennes. » [Notre traduction]

Nous avons entendu de nombreux athlètes évoquer des situations où ils avaient été appelés à faire fonction d'interprètes auprès de leur entraîneur qui s'adressait à leurs collègues, y compris des situations où tout autre interprète aurait constitué un meilleur choix. Une athlète anglophone a commenté : « Grâce à mes cours d'immersion en français, je n'ai jamais eu de problème avec la langue, toutefois, je me suis déjà retrouvé dans la peau d'un interprète. » [Notre traduction] Une athlète francophone a noté : « J'ai eu à voyager avec une équipe où seulement une fille ne parlait pas français et où l'entraîneur ne se forçait pas du tout pour chercher à savoir si elle comprenait. Je devais toujours être la traductrice et malgré ma bonne volonté, je ne crois pas avoir été engagée dans cette optique. Je déplore l'attitude de cet entraîneur. »

Assurer une formation linguistique aux entraîneurs est la suggestion la plus fréquemment formulée pour surmonter les problèmes de communication entre entraîneurs et athlètes. Bon



nombre de répondants et de personnes interrogées ont également proposé que le groupe d'entraîneurs de toute équipe nationale compte au moins un membre, de préférence l'entraîneur en chef, capable de s'exprimer dans les deux langues officielles. Pour leur part, les entraîneurs ont avancé qu'un lexique bilingue des termes sportifs serait un outil pratique pour communiquer avec les athlètes. Enfin, plusieurs répondants ont recommandé un cours de sensibilisation culturelle à l'intention des entraîneurs, qui pourrait constituer une composante du PNCE 3M. Nous considérons toutes ces suggestions utiles et valables.

Par conséquent, la Commissaire recommande que :

14. dès maintenant, Sport Canada travaille avec les organismes nationaux de sport de manière à s'assurer que quelques membres du groupe d'entraîneurs responsables d'une équipe nationale connaissent les deux langues officielles; et que

15. dès maintenant, Sport Canada collabore avec les organismes nationaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs afin d'élaborer du matériel pédagogique et des aides d'entraînement qui permettraient aux entraîneurs de travailler avec des équipes mixtes sur le plan linguistique.

4.4.3.2 Les centres nationaux du sport

Depuis 1994, des centres nationaux du sport (CNS) ont ouvert leurs portes à Vancouver, à Calgary, à Winnipeg, à Toronto et à Montréal ainsi que dans le Canada atlantique afin de regrouper et coordonner les services destinés aux athlètes d'élite et à leurs entraîneurs, et d'améliorer l'exécution des programmes de sport de haut niveau. Le Centre du Commonwealth pour le développement du sport, situé à Victoria, legs des Jeux du Commonwealth de 1990, jouit d'un mandat similaire. Les centres travaillent en partenariat avec Sport Canada, l'Association olympique

canadienne, les ONS, les gouvernements provinciaux et les administrations universitaires afin de coordonner la prestation de services personnels et professionnels aux athlètes de haut niveau. Leur objectif consiste à produire des athlètes capables de gagner des médailles olympiques tout en s'assurant qu'ils perfectionnent les habiletés nécessaires et acquièrent l'expérience voulue pour s'adapter à la vie au terme de leur carrière sportive. Les centres soumissionnent pour offrir des services aux équipes nationales, et divers sports se pratiquent dans diverses installations. Entre autres sports, le patinage de vitesse est centralisé à Calgary une partie de l'année, Volleyball Canada a situé ses équipes nationales masculines et féminines à Winnipeg, et l'équipe nationale de nage synchronisée s'entraîne à Toronto. La plupart des services des CNS à l'intention des athlètes sont fournis par du personnel contractuel plutôt que par le personnel même des CNS.

En théorie, les six CNS constituent un réseau qui offre des services en français et en anglais au Canada. Le réseau applique le modèle du gouvernement fédéral, qui fournit des services dans les deux langues officielles en se fondant sur deux principes : si le nombre de clients le justifie ou si la vocation du bureau l'exige. En pratique, comme dans le cas du gouvernement, le système présente certaines lacunes. Bien que les centres soient censés fonctionner en réseau, nous avons remarqué qu'il n'y a pas de partage de matériel, même si les centres de l'Ouest pourraient emprunter le matériel français de Montréal et en faire bon usage. Sur le plan de la prestation des services, il est difficile d'appliquer les concepts de demande importante dans les situations où de petits groupes de gens, comme une équipe nationale, travaillent et voyagent ensemble pour se rendre à divers lieux d'entraînement et de compétition.

Cela dit, certains services offerts par le biais des CNS sont assujettis au principe de « la vocation du bureau », qui fixe une norme supérieure en matière de service bilingue lorsque la santé ou la sécurité du public est en jeu.

Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, le service le plus intensif et le plus important offert aux athlètes, à savoir les entraîneurs, relève des ONS en coopération avec l'Association canadienne des entraîneurs. Les CNS offrent des services aux athlètes et aux entraîneurs dans les domaines des sciences du sport, de la médecine sportive et du counseling.

Les services médicaux se sont révélés une question de grande importance au cours de nos discussions avec les athlètes ainsi que dans le sondage. Les athlètes souffrent d'un niveau élevé de stress physique et de blessures, ce qui peut nuire à leur carrière. Un athlète francophone qui suivait un entraînement à Calgary a noté : « À la suite d'une blessure, j'ai rencontré un médecin anglophone et il m'a expliqué son diagnostic en anglais; j'ai très mal compris de quoi il s'agissait et quelle était la gravité de la blessure. » Les athlètes francophones et anglophones se disaient nerveux lorsqu'ils avaient affaire à du personnel médical, y compris les physiothérapeutes et chiropraticiens, avec qui ils ne parvenaient pas à établir une bonne communication.

Le CNS de Calgary peut offrir une certaine aide en français aux athlètes, principalement par l'entremise du personnel francophone de l'Anneau olympique et des entraîneurs francophones du patinage de vitesse, qui peuvent servir d'interprètes au besoin. Le CNS de Winnipeg compte un seul employé bilingue et ne dispose d'aucune ressource vers laquelle

se tourner pour combler les lacunes linguistiques, comme le permet le personnel de l'Anneau olympique. Toutefois, le CNS de Winnipeg explore actuellement les ressources au sein de la collectivité pour trouver des fournisseurs de services médicaux en français. Au moment où nous avons effectué nos visites, aucun des deux centres ne comptait de médecin capable de s'exprimer en français sur sa liste de fournisseurs de services.

Les CNS doivent également veiller à la prestation de services par des psychologues du sport, qui aident les athlètes à se préparer mentalement à la compétition de haut niveau. Dans notre sondage, les athlètes francophones considéraient les psychologues du sport comme un service essentiel pour assurer leur développement, et ils estimaient qu'ils avaient la même possibilité de l'obtenir en français que de ne pas l'obtenir. La langue est une composante importante de la consultation psychologique, et même si ce service ne peut être considéré comme essentiel à la santé ou à la sécurité des athlètes, la langue utilisée peut influencer sur l'efficacité de l'exercice. Si les CNS et les ONS estiment qu'il s'agit d'un service essentiel, ils devraient prendre les mesures voulues pour l'offrir dans la langue de prédilection de l'athlète.

Les athlètes francophones que nous avons rencontrés reconnaissent que les villes de Calgary et de Winnipeg sont majoritairement anglophones, et ils savent avant d'aller s'y entraîner qu'il leur faudra apprendre l'anglais. La plupart d'entre eux apprécient cette possibilité. Toutefois, ils ont aussi fait état de la nécessité que le centre ou leur organisme de sport offrent une meilleure orientation aux athlètes unilingues francophones durant la période de transition dans leur nouvel environnement. Ils ont insisté sur l'importance



de la chose pour les jeunes athlètes, qui quittent peut-être le domicile familial pour la première fois. Une athlète nous parle de son expérience : « Lorsque j'ai déménagé à Calgary pour atteindre un plus haut niveau en tant qu'athlète, je ne parlais pas du tout anglais. J'ai trouvé l'adaptation très difficile dû au fait également que j'ai dû m'éloigner de ma famille et amis. On ne parlait pratiquement aucun français à Calgary. Depuis les conditions de langue se sont beaucoup améliorées ici, mais je pense qu'il est primordial pour des athlètes d'avoir accès à des services dans la langue de choix s'ils le désirent. Je ne regrette aucunement ma décision parce que j'ai atteint un plus haut niveau dans mon sport et je suis parfaite bilingue ce qui me facilite la vie en tant qu'athlète et personne. Mais ce fut difficile pendant deux ans. » Un autre athlète avoue qu'il lui a fallu quatre mois d'adaptation, mais tous deux reconnaissent que les athlètes qui se retrouvent pour la première fois dans un environnement linguistique différent peuvent avoir besoin d'aide pour s'adapter.

Le CNS de Calgary a embauché une personne bilingue dans le centre de ressources pour athlètes. Elle travaille auprès de la communauté francophone de la ville pour informer les athlètes des ressources locales. Il est possible de suivre des cours en français jusqu'aux dernières années du cours secondaire, et l'école de langue française se trouve à une distance raisonnable des installations d'entraînement de l'Université de Calgary. Toutefois, l'école ne propose aucune mesure qui tienne compte des horaires d'entraînement des athlètes, qui voyagent fréquemment. Puisqu'il existe dans cette ville une école « sports-études », qui est également une école secondaire d'immersion en français, à distance de marche du Centre national du sport de Calgary (CNSC), les athlètes francophones

en âge de fréquenter le secondaire ont tendance à s'y inscrire. Calgary n'offre aucun cours postsecondaire en français.

À Winnipeg, on peut suivre des cours en français à tous les niveaux, jusqu'aux études postsecondaires au Collège de Saint-Boniface. Nous avons examiné le dossier de candidature que le CNSW a présenté à Volleyball Canada pour y recevoir les équipes nationales. On y fait état tout au long du dossier de la communauté francophone de Winnipeg et de l'éventail de services offerts en français dans la ville. Au moment de notre visite, ni Volleyball Canada, ni le CNSW n'avait encore pris de mesures pour que ces services, tels que les soins médicaux et le counseling psychologique, soient offerts en français.

Par conséquent, la Commissaire recommande que :

16. Sport Canada prenne les moyens pour que tous les centres nationaux du sport offrent les services médicaux essentiels dans les deux langues officielles d'ici le 1^{er} avril 2001, et organisent des services d'orientation pour les athlètes francophones qui déménagent pour la première fois dans un milieu à dominante anglophone.

À Montréal, le centre lui-même est en mesure de fournir tous les services dans les deux langues officielles, sauf dans le cas de certains séminaires avancés offerts par l'Institut national de formation des entraîneurs, qui ne se déroulent qu'en français. Le centre compte également des fournisseurs de services dans tous les domaines, y compris le counseling et la médecine, capables de s'exprimer dans les deux langues officielles. Il est possible de poursuivre des études secondaires et postsecondaires en anglais dans plusieurs écoles de tout le réseau scolaire anglophone de Montréal de même qu'aux universités McGill et Concordia. Le principal défi de la collectivité sportive, à

Montréal comme ailleurs, est de fournir un environnement sportif approprié en langue française.

Les entraîneurs, les athlètes et le personnel des CNS de Montréal ont fait état de difficultés à obtenir des documents et des services en français de la part des ONS, de même que de la difficulté à instituer des pratiques en français lorsque les athlètes comme les entraîneurs sont plus habitués à utiliser les termes sportifs en anglais. Les recommandations que nous avons adressées aux ONS et à l'Association canadienne des entraîneurs dans les sections précédentes visent à prendre en compte ces questions.

4.4.3.3 L'Association olympique canadienne

L'Association olympique canadienne (AOC) est un organisme non gouvernemental sans but lucratif, mandaté par le Comité international olympique (CIO) pour faire rayonner le Mouvement olympique au Canada. Après Sport Canada, l'AOC est la deuxième source d'aide financière des athlètes, des entraîneurs et des fédérations sportives du Canada. Entre autres activités, l'AOC assume l'entière responsabilité de la préparation des équipes canadiennes aux Jeux olympiques et aux Jeux panaméricains. De concert avec les ONS, l'AOC choisit les membres des équipes qui représenteront le Canada aux Jeux olympiques et aux Jeux panaméricains et leur fournit toutes sortes de services : transport, habillement, nourriture, hébergement, soutien administratif et soins médicaux.

Les athlètes qui ont répondu à notre sondage se disent très satisfaits de la capacité de l'AOC de fournir des services en anglais et assez satisfaits de ses services en français. Seul Sport Canada a obtenu un meilleur classement pour ce qui est des services fournis dans la langue officielle du choix de l'interlocuteur.

En 1994, l'AOC s'est dotée d'une politique sur les langues officielles, qui est désormais intégrée à son code de conduite. Selon cette politique, le français et l'anglais sont les langues officielles de l'organisme, et tous les services doivent être fournis dans la langue choisie par le client et tous les documents internes (y compris les procès-verbaux du conseil d'administration et de l'assemblée générale annuelle) doivent être produits dans les deux langues. Compte tenu de l'expérience des Jeux olympiques de Nagano, l'AOC est en train de reformuler sa politique pour clarifier ses principes concernant l'usage des deux langues officielles dans le cadre des relations avec le public. Son énoncé de principes concernant la discrimination et le harcèlement précise également que la langue et les opinions politiques sont des motifs de discrimination inacceptables.

Nous avons examiné un certain nombre de documents de l'AOC, notamment ses ententes avec les ONS au sujet de la sélection des équipes et l'accord que signent tous les athlètes lorsqu'ils deviennent membres d'une équipe olympique. L'entente avec les ONS existe dans les deux langues officielles, et elle comporte une disposition concernant les appels et l'arbitrage de tous les différends ayant trait au processus de sélection. L'accord des athlètes existe en français et en anglais et comporte la clause suivante :

20.00 Langue de l'accord

20.01 L'athlète a demandé que le présent Accord et tous les documents s'y rapportant soient rédigés en anglais et l'AOC a acquiescé à cette demande. (*Cet article ne s'applique qu'aux athlètes francophones qui ont demandé spécifiquement un Accord en anglais.*)



Cette clause garantit à l'athlète le choix de la langue, mais sa formulation et le fait même qu'elle soit nécessaire témoignent suffisamment de la place respective du français et de l'anglais dans le système sportif canadien. Selon nous, l'AOC devrait se joindre à d'autres organismes de sport pour mettre un terme aux inégalités d'un système qui a produit cette situation au lieu de la codifier dans une entente juridique.

À titre d'organisme de financement, l'AOC est bien placée pour favoriser un usage plus équitable des langues officielles dans les organismes régissant le sport. L'Association finance plus de 50 ONS, dont plusieurs ne reçoivent pas d'argent de Sport Canada selon le CFRS. Nous n'avons rien trouvé attestant que l'AOC assortit de conditions linguistiques les contributions qu'elle accorde aux organismes de sport. À son récent Congrès du millénaire, l'Association a signé une entente avec Sport Canada pour appuyer et promouvoir l'utilisation des deux langues officielles dans le sport amateur au Canada. Les recommandations que nous adressons à Sport Canada au début de ce rapport pourraient également guider l'Association dans ses programmes de financement.

À titre de gestionnaire des équipes olympiques canadiennes, l'AOC est directement responsable des services médicaux qui, selon les athlètes, doivent être offerts dans la langue officielle de leur choix. Nous avons appris qu'aux Jeux panaméricains de 1999, l'équipe médicale était composée de 36 personnes, dont près d'un tiers étaient bilingues; il y avait une personne bilingue en fonction en tout temps. Le Conseil de médecine du sport du Québec s'est dit préoccupé par les compétences linguistiques de l'équipe médicale et a proposé de collaborer avec l'AOC pour s'assurer que les médecins bilingues parlent

effectivement les deux langues et pour recruter du personnel médical francophone. Nous estimons qu'il s'agit là d'une mesure constructive pour garantir que les athlètes aient accès aux services de soutien essentiels dans la langue de leur choix.

4.4.3.4 Les jeux panaméricains

Les Jeux panaméricains qui ont eu lieu à Winnipeg en juillet 1999 illustrent la façon dont les langues officielles peuvent être intégrées aux activités sportives, pour le plus grand avantage de tous les participants et des spectateurs. Les Jeux se sont déroulés dans trois langues (le français, l'anglais et l'espagnol), à la satisfaction manifeste des athlètes, des entraîneurs, des organisateurs, des médias et du public. Les services aux athlètes étaient offerts dans la langue du choix des athlètes, la signalisation était trilingue, les annonces lors des épreuves sportives étaient diffusées en espagnol, en français et en anglais, et les documents, des communiqués aux horaires des compétitions, étaient en trois langues.

Les Jeux ont été un succès linguistique parce que les organisateurs avaient prévu les services linguistiques nécessaires à l'avance et avaient investi suffisamment d'argent et de ressources humaines pour que ces services puissent être offerts. La planification nécessaire à la création d'un secrétariat des langues officielles a pris près de deux ans, et on a finalement puisé, pour le financer, dans le fonds en cas d'imprévus des Jeux. Nous avons recommandé à Sport Canada de s'assurer que des crédits suffisants soient attribués à l'aspect linguistique des grands jeux, de sorte que ce soit dorénavant plus facile de trouver des fonds. Nous estimons qu'il est facile de prévoir les besoins des grands jeux au Canada en matière de langues officielles. En fin de compte, le budget des langues officielles des

Jeux panaméricains s'est élevé à 375 000 \$ sur une période de deux ans et demi : cela représente moins de 1 p. 100 de la contribution fédérale, qui se chiffrait à 60 millions de dollars.

Durant la période de pointe, le secrétariat des langues officielles des Jeux panaméricains comptait 18 employés, dont 9 traducteurs et réviseurs. Il a également recruté des bénévoles locaux qui pouvaient s'exprimer dans les deux langues officielles. Le secrétariat s'est efforcé de fournir toute la documentation en français et en anglais et de s'assurer que les annonceurs de toutes les épreuves pouvaient parler les deux langues. Il s'occupait également des plaintes en matière de langue et les réglait dans les 24 heures. Le secrétariat a laissé un produit tangible de ses efforts en publiant un lexique français-anglais de termes sportifs pour les 41 sports des Jeux panaméricains, qui devrait être distribué aux entraîneurs et aux athlètes.

Les activités relatives aux langues officielles durant les Jeux panaméricains faisaient suite à l'expérience de jeux antérieurs (Jeux

panaméricains, Jeux olympiques et Jeux du Canada), et leur succès atteste bien de la mesure dans laquelle le système sportif assure son propre suivi et se corrige. Nous recommandons instamment que les organismes de sport se penchent sur l'exemple de ces Jeux afin d'assurer qu'une planification également rigoureuse et qu'un investissement suffisant donnent lieu à un système sportif au sein duquel les athlètes et les entraîneurs des deux communautés de langue officielle seront en mesure de réaliser leurs objectifs.

5. CONCLUSION

Le sport offre aux Canadiens des deux langues officielles et de toutes les cultures une occasion sans précédent de travailler ensemble à l'atteinte de buts communs et de se comprendre les uns les autres. Au cours de cette étude, nous avons pris note de beaucoup d'aspects positifs dans l'expérience sportive, notamment des cas où les deux langues officielles étaient entièrement intégrées aux manifestations sportives.

Au cours des dix dernières années, le système sportif a fait des progrès en matière de langues officielles, mais il y a encore du chemin à faire pour que le français et l'anglais aient un statut égal. Le symptôme le plus évident de l'inégalité des deux langues officielles dans ce domaine est le fait que, bien qu'un Canadien sur quatre parle français, seulement un athlète de haut niveau sur cinq est francophone. Pour réussir aux plus hauts échelons, les athlètes francophones doivent maîtriser l'anglais en plus de leur discipline sportive.

Des études antérieures avaient indiqué que le processus de sélection des équipes nationales était un obstacle majeur dans l'évolution de la carrière des athlètes francophones. Notre étude a permis de constater que le processus de sélection est aujourd'hui plus transparent et plus juste qu'il y a dix ans et qu'il comporte de meilleurs mécanismes pour accueillir les appels et régler les différends. Les problèmes qu'affrontent les athlètes francophones surgissent plus tôt dans leur carrière : transition difficile entre le statut d'athlète d'élite provincial à celui de membre d'une équipe

nationale (qui se complique du fait des conflits entre les organismes de sport provinciaux et nationaux), manque de capacité de fonctionner en français dans de nombreux organismes nationaux de sport et manque d'entraînement en français au sein des équipes nationales. Les organismes nationaux de sport sont principalement responsables des services d'entraînement à tous les niveaux et, dans bien des cas, ni l'organisme ni les entraîneurs ne peuvent communiquer en français.

Le système sportif dans son ensemble ne dispose pas de l'infrastructure administrative adéquate pour gérer ses programmes dans les deux langues officielles. La plupart des organismes nationaux de sport n'ont pas de politique claire et sans équivoque sur les langues officielles et ils n'ont pas les moyens qu'il faudrait pour offrir leurs programmes dans les deux langues officielles, notamment des services de traduction adéquats. Le message du gouvernement fédéral aux organismes de sport est ambigu : il réduit leur financement en même temps qu'il exige d'eux qu'ils respectent certaines normes concernant les langues officielles. Si le bilinguisme dans le sport est vraiment une priorité du gouvernement, celui-ci devrait donner suite en investissant l'argent et les compétences voulues pour que les organismes de sport puissent respecter les exigences fondamentales de la gestion du développement du sport dans un pays bilingue.

6. ANNEXES

6.1 Population d'athlètes brevetés, selon la première langue officielle

DISCIPLINE	ANGLOPHONES		FRANCOPHONES		TOTAL
	Nombre	Pourcentage du total	Nombre	Pourcentage du total	Nombre
Athlétisme	55	88,7	7	11,3	62
Athlétisme-Paralympique	27	62,8	16	37,2	43
Aviron	72	100,0	0	0,0	72
Badminton	6	66,7	3	33,3	9
Baseball-Masculin	18	90,0	2	10,0	20
Basketball-Féminin	14	87,5	2	12,5	16
Basketball-Masculin	28	96,6	1	3,4	29
Basketball-Paralympique Féminin	10	83,3	2	16,7	12
Basketball-Paralympique-Masculin	12	100,0	0	0,0	12
Biathlon	8	80,0	2	20,0	10
Bobsleigh	5	100,0	0	0,0	5
Boxe	12	85,7	2	14,3	14
Canoë	31	83,8	6	16,2	37
Curling-Féminin	8	100,0	0	0,0	8
Curling-Masculin	8	100,0	0	0,0	8
Cyclisme	24	85,7	4	14,3	28
Escrime	8	47,1	9	52,9	17
Gymnastique-Féminin	7	70,0	3	30,0	10
Gymnastique-Masculin	7	77,8	2	22,2	9
Gymnastique-Trampoline	6	75,0	2	25,0	8
Haltérophilie	0	0,0	1	100,0	1
Hockey sur gazon-Féminin	22	100,0	0	0,0	22
Hockey sur gazon-Masculin	34	100,0	0	0,0	34
Hockey-Féminin	36	78,3	10	21,7	46

DISCIPLINE	ANGLOPHONES		FRANCOPHONES		TOTAL
	Nombre	Pourcentage du total	Nombre	Pourcentage du total	Nombre
Hockey-Masculin	16	94,1	1	5,9	17
Judo	6	40,0	9	60,0	15
Judo-Paralympique	2	100,0	0	0,0	2
Luge	6	100,0	0	0,0	6
Lutte-Féminin	5	100,0	0	0,0	5
Lutte-Masculin	23	100,0	0	0,0	23
Nage synchronisée	18	64,3	10	35,7	28
Natation	51	92,7	4	7,3	55
Natation-Paralympique	16	88,9	2	11,1	18
Patinage artistique	12	54,5	10	45,5	22
Patinage de vitesse	29	54,7	24	45,3	53
Plongeon	9	64,3	5	35,7	14
Racquetball	7	77,8	2	22,2	9
Rugby-Masculin	23	100,0	0	0,0	23
Rugby-Paralympique-Masculin	7	77,8	2	22,2	9
Ski alpin	13	65,0	7	35,0	20
Ski alpin-Paralympique	7	87,5	1	12,5	8
Ski de fond	11	84,6	2	15,4	13
Ski nautique	6	100,0	0	0,0	6
Ski-acrobatique	19	61,3	12	38,7	31
Soccer-Féminin	23	85,2	4	14,8	27
Soccer-Masculin	29	93,5	2	6,5	31
Softball-Féminin	29	93,5	2	6,5	31
Sports pour aveugles-Paralympique	4	66,7	2	33,3	6
Sports équestres	17	94,4	1	5,6	18
Squash	6	100,0	0	0,0	6

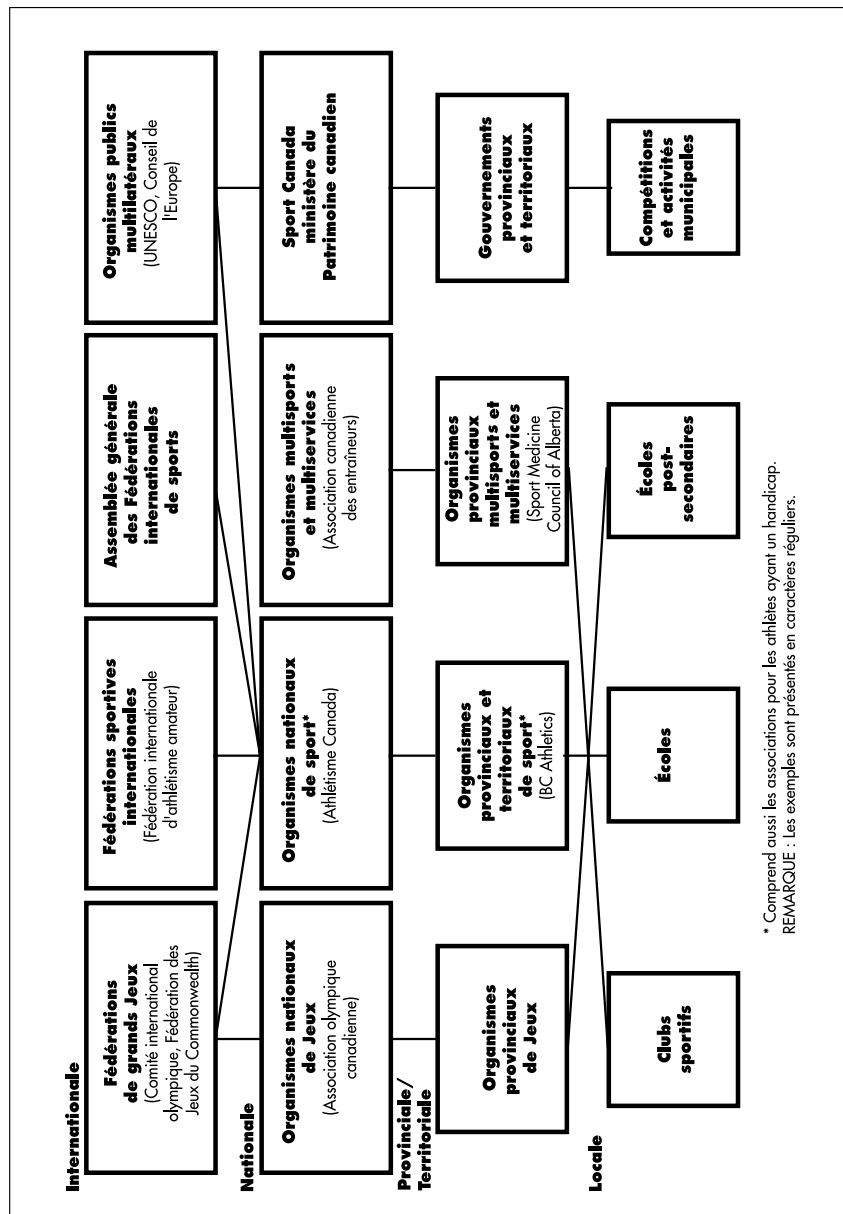


DISCIPLINE	ANGLOPHONES		FRANCOPHONES		TOTAL
	Nombre	Pourcentage du total	Nombre	Pourcentage du total	Nombre
Taekwondo	9	69,2	4	30,8	13
Tennis de table	6	60,0	4	40,0	10
Tennis	4	44,4	5	55,6	9
Tennis-Paralympique	7	87,5	1	12,5	8
Tir	3	100,0	0	0,0	3
Tir à l'arc-Paralympique	1	100,0	0	0,0	1
Tir-Paralympique	4	100,0	0	0,0	4
Triathlon	1	100,0	0	0,0	1
Voile	34	85,0	6	15,0	40
Voile-Paralympique	4	100,0	0	0,0	4
Volleyball-Féminin	17	65,4	9	34,6	26
Volleyball-Masculin	24	82,8	5	17,2	29
Volleyball-Paralympique-Masculin 9		90,0	1	10,0	10
Volleyball-Plage	11	100,0	0	0,0	11
Water Polo-Féminin	12	57,1	9	42,9	21
Water Polo-Masculin	15	88,2	2	11,8	17
TOTAL	1 013	82,0	222	18,0	1 235
Disciplines représentées	65	98,5	46	69,7	66

Source : Sport Canada, novembre-décembre 1999

6.2 Organisation du sport au Canada

Collectivité du sport amateur



* Comprend aussi les associations pour les athlètes ayant un handicap.
REMARQUE : Les exemples sont présentés en caractères réguliers.



6.3 Acronymes

- ACE : Association canadienne des entraîneurs
- ACLA : Association canadienne de lutte amateur
- AOC : Association olympique canadienne
- CCDS : Centre Commonwealth pour le développement du sport
- CFRS : Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport
- CNS : Centre national du sport
- CNSC : Centre national du sport de Calgary
- CNSW : Centre national du sport de Winnipeg
- CNSM : Centre national du sport de Montréal
- CoLO : Commissariat aux langues officielles
- INFE : Institut national de formation des entraîneurs
- OMS : Organisme multisports et multiservices
- ONS : Organisme national de sport
- OPS : Organisme provincial de sport
- PAA : Programme d'aide aux athlètes
- PNCE : Programme national de certification des entraîneurs
- PVC : Patinage de vitesse Canada
- SCT: Secrétariat du Conseil du Trésor

7. BIBLIOGRAPHIE ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN, SOUS-COMITÉ SUR L'ÉTUDE DU SPORT AU CANADA. *Le Sport au Canada : C'est l'affaire de tous et de toutes. Leadership, partenariat et imputabilité* : (Ottawa) décembre 1998.

HARVEY, Jean, Marc LAVOIE, et Maurice ST-GERMAIN. *Le sport au Canada : poids, impact économique et rôle du gouvernement* (mémoire soumis au Sous-comité sur l'étude du sport au Canada), 27 janvier 1998.

Rapport dissident du Bloc québécois relatif à l'étude du Sous-comité sur les sports concernant l'impact économique du sport au Canada intitulé : *Le Sport au Canada : C'est l'affaire de tous et de toutes. Leadership, partenariat et imputabilité*.

SPORTS QUÉBEC. *Mémoire* présenté au Sous-comité de Patrimoine canadien sur le sport au Canada, octobre 1998.

BEST, J.C. *Le Sport : un pas d'avance*, Rapport du Groupe de travail du Ministre sur la politique fédérale en matière de sport, mai 1992.

GRUPE DE TRAVAIL DU MINISTRE SUR LA POLITIQUE FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE SPORT (1993). Réponse aux orientations du gouvernement fédéral en matière de sport.

COMITÉ CONSULTATIF FÉDÉRAL-PROVINCIAL SUR L'ÉGALITÉ LINGUISTIQUE D'ACCÈS AUX SERVICES EN SPORTS. Rapport présenté aux sous-ministres adjoints et sous-ministres intéressés, juin 1990.

ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS. *La situation de l'athlète de haut niveau au Canada*, 1997, Patrimoine canadien, 1997.

ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS. *La situation de l'athlète de haute performance au Canada, Rapport final*, septembre 1992.

STATISTIQUE CANADA. *La pratique des sports au Canada*, rapport rédigé à la demande de Sport Canada, février 1994.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. *Vérification sur les langues officielles – Subventions et contributions*, 1999.

LABERGE, Suzanne, et Madeleine HALLÉ. *Fardeau financier relié à la poursuite de l'excellence chez les athlètes québécois de haut niveau*, Rapport d'étude présenté à la Direction du Sport et de l'Activité physique, ministère des Affaires municipales, mars 1998.

LABERGE, Suzanne. *Rapport de l'enquête sur le « Fait français »*, présenté à la Direction du Sport d'élite, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, mars 1986.

LABERGE, Suzanne, Jean CARPENTIER et Albert MATHIEU. *Sport Experience and Modes of Ethnic Belonging*, mémoire présenté à l'assemblée annuelle de la NASSS, Sacramento, 4 novembre 1995.

KIDD, Bruce. *Athletes' Rights in Canada*, Toronto, Ministère du Tourisme et des Loisirs, 1982.

KIDD, Bruce. *The Struggle for Canadian Sport*, Toronto, University of Toronto Press, 1996.


LAKE, Sylvain. *Le cauchemar olympique*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1989.

FRÉCHETTE, Sylvie. *Sans Fausse Note* (rédigé par Lilianne Lacroix), Montréal, Éditions de l'Homme, 1993.

8. LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandations

1. *D'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada revoie les objectifs relatifs aux langues officielles et les attentes minimales énoncées dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport afin d'obliger les organismes de sport à relever et à éliminer les obstacles à la participation des francophones.*
2. *D'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada surveille systématiquement la réalisation des objectifs relatifs aux langues officielles et des attentes minimales énoncées dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport.*
3. *D'ici le 1^{er} avril 2001, le Conseil du Trésor revoie sa méthode de vérification des langues officielles de manière à s'assurer que les programmes vérifiés soient non seulement conformes aux contrôles administratifs établis, mais qu'ils permettent aussi d'atteindre les objectifs fixés.*
4. *D'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada révisé les exigences linguistiques des postes du Programme d'aide aux athlètes en vue d'améliorer les capacités linguistiques du personnel en français et de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les titulaires répondent aux exigences révisées.*
5. *D'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada fasse en sorte que sa contribution financière aux grands jeux comporte les fonds permettant de s'assurer du respect des exigences relatives aux langues officielles.*
6. *D'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada révisé les exigences linguistiques des postes de gestion, dans l'optique d'améliorer les capacités linguistiques des gestionnaires en français et prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que les titulaires répondent aux exigences de leur poste.*
7. *D'ici le 1^{er} avril 2001, Sport Canada révisé l'attribution des responsabilités aux agents de programmes, afin de s'assurer que les organismes clients peuvent communiquer avec la direction générale dans la langue officielle de leur choix.*
8. *Sport Canada travaille de concert avec les organismes nationaux de sport afin de s'assurer qu'ils adoptent, d'ici le 31 décembre 2001, des énoncés de politique pertinents sur les langues officielles.*
9. *Sport Canada exige des organismes nationaux de sport de revoir la capacité linguistique de leur personnel, d'ici le 1^{er} avril 2002, dans l'objectif de s'assurer que les athlètes et les entraîneurs puissent recevoir en tout temps des services appropriés dans la langue officielle de leur choix.*



10. D'ici le 1^{er} avril 2002, Sport Canada et les ONS procèdent à un examen conjoint des dépenses des organismes relatives aux langues officielles et établissent des budgets réalistes pour cette activité.

11. D'ici le 1^{er} avril 2002, Sport Canada étudie la faisabilité de fournir des services linguistiques centralisés comme la traduction aux organismes de sport, soit par le biais de programmes gouvernementaux, soit par l'entremise d'une organisation non gouvernementale qui pourrait assumer ce mandat.

12. Sport Canada travaille avec les organismes nationaux de sport afin de déterminer la première langue officielle des entraîneurs des équipes nationales d'ici le 1^{er} avril 2001 et, au besoin, de prendre des mesures pour s'assurer que les entraîneurs des deux groupes de langue officielle aient accès à des postes à ce niveau.

13. Sport Canada travaille avec l'Association canadienne des entraîneurs et les organismes nationaux de sport afin de s'assurer que les guides techniques destinés à la formation des entraîneurs soient offerts dans les deux langues officielles au cours de l'année suivant la publication du présent rapport.

14. Dès maintenant, Sport Canada travaille avec les organismes nationaux de sport de manière à s'assurer que quelques membres du groupe d'entraîneurs responsables d'une équipe nationale connaissent les deux langues officielles.

15. Dès maintenant, Sport Canada collabore avec les organismes nationaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs afin d'élaborer du matériel pédagogique et des aides d'entraînement qui permettraient aux entraîneurs de travailler avec des équipes mixtes sur le plan linguistique.

16. Sport Canada prend les moyens pour que tous les centres nationaux du sport offrent les services médicaux essentiels dans les deux langues officielles d'ici le 1^{er} avril 2001, et organisent des services d'orientation pour les athlètes francophones qui déménagent pour la première fois dans un milieu à dominante anglophone.

